

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-439

<b>Commission</b>	Personnel, finances et administration générale
<b>Programme</b>	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
<b>Titre</b>	<i>Soutien aux opérations d'animation locale</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2013 de la Région, au titre du soutien

aux animations locales, pour un montant total de 2 500 €, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Association "Mange ta soupe"	Festival "Mange ta soupe !" du 16 au 20 octobre 2013 a Carentan	2 500 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5070-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-440

<b>Commission</b>	Personnel, finances et administration générale
<b>Programme</b>	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
<b>Titre</b>	<i>Soutien aux actions de solidarité</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2013 de la Région, au titre des actions de

solidarité, pour un montant total de 1 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Commune de Tournai-sur-Dives	Acquisition d'un drapeau pour l'association des Anciens Combattants de la commune	500 €
Commune de Nocé	Acquisition d'un drapeau pour l'association ACPG/CATM de Colonard-Nocé-Courcerault-Saint Maurice-sur-Huisne	500 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5073-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-441

<b>Commission</b>	Personnel, finances et administration générale
<b>Programme</b>	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
<b>Titre</b>	<i>Soutien aux manifestations culturelles</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2013 de la Région, au titre du soutien aux

manifestations culturelles, pour un montant total de 71 500 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association Off	14 ème édition du Festival Off-Courts du 6 au 14 septembre 2013 à Trouville-sur-Mer	20 000 €
Ville de Bayeux	20 ème édition du Prix Bayeux Calvados des Correspondants de Guerre du 7 au 13 octobre 2013	51 000 €
Radio Coup de Foudre	Organisation d'un concert de solidarité le 22 juin 2013 à Carrouges	500 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour les subventions accordées aux associations "Off" et "Radio Coup de Foudre" ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5045-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-442

<b>Commission</b>	Personnel, finances et administration générale
<b>Programme</b>	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
<b>Titre</b>	<i>Soutien aux manifestations sportives</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2013 de la Région, au titre du soutien

aux manifestations sportives, pour un montant total de 21 500 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Vélo Club Lexovien	23 <sup>ème</sup> journée VTT randonnée pédestre Lisieux - La Cerza dimanche 27 octobre 2013	500 €
Vire FM	Retransmission des matchs du Stade Malherbe de Caen pour la saison 2013-2014	20 000 €
Football Club Saint-Lô - Manche	Tournoi des 10 000 crampons le 19 mai 2013 à Saint-Lô	1 000 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour les dossiers relatifs aux associations "Vire FM" et "Football Club Saint-Lô - Manche" ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5060-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-443

<b>Commission</b>	Personnel, finances et administration générale
<b>Programme</b>	Entretien et équiper les bâtiments régionaux (P231)
<b>Titre</b>	<i>Vente de biens immobiliers</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à effectuer les démarches pour mettre en vente :

- Le Manoir des Gens d'Armes situé à Caen, 161 rue Basse, cadastrée MA 3, 4, 5 ; classé monument historique depuis 1862,

- La Fonderie située à Caen, 1 avenue Berthelot, cadastré LZ 41,

- Un plateau de bureaux de 333 m2 situé à Caen, Unicité, 8 rue Alfred Kastler, dans un ensemble immobilier cadastré IE 33-44-49-52-55-58-59-61-63 à 65, lots 10201-1020-10203.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5509-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-444

<b>Commission</b>	Personnel, finances et administration générale
<b>Programme</b>	Entretenir et équiper les bâtiments régionaux (P231)
<b>Titre</b>	<i>Convention de Partenariat IRD2 - Avenant n° 1</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à :

- conclure et signer avec l'Université de Caen et l'association l'Institut Régional du Développement Durable, un avenant n°1 à la convention de partenariat joint en annexe ;

- signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5528-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-09-445**

<b>Commission</b>	Personnel, finances et administration générale
<b>Programme</b>	Entretenir et équiper les bâtiments régionaux (P231)
<b>Titre</b>	<i>Mise en place de baux</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013**

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à :

- conclure et signer un bail :
  - ° avec l'établissement public local la MIRIADE allant du 01 juillet 2013 au 30 juin 2016 (annexe 1),
  - ° avec l'association le POLE TES, allant du 01 juillet 2013 au 30 juin 2016 (annexe 2),
  - ° conclure et signer avec l'association LE FAR, Agence Musicale Régionale, un bail allant du 01 janvier 2013 au 31 décembre 2015 (annexe 3),
  - ° avec l'association l'Institut International des Droits de l'Homme et de la Paix, allant du 01 janvier 2013 au 31 décembre 2015 (annexe 4),
  - ° avec l'association le Centre Régional des Lettres (CRL), allant du 01 septembre 2013 au 31 août 2016 (annexe 5),
  - ° avec l'association le Centre Régional de Culture Ethnologique et Technique (CRECET), allant du 1er octobre 2013 au 31 décembre 2014 (annexe 6),
- signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5532-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-446

<b>Commission</b>	Personnel, finances et administration générale
<b>Programme</b>	Gérer les ressources humaines (P250)
<b>Titre</b>	<i>Demande de provision - Dossier AT Madame Patricia PESQUEREL</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'attribuer à Madame Patricia PESQUEREL :

- une somme de 15 000 € au titre du préjudice physique et moral et du préjudice esthétique liés à l'accident de service qu'elle a subi le 21 juin 2010,

- une somme d'un montant maximal de 11 445,89 € pour l'aménagement de sa salle de bain ; dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur au montant figurant sur le devis produit, la participation de la Région sera réduite au prorata,
- une somme d'un montant maximal de 12 305,75 € pour le financement d'un siège sur rail pour monter l'escalier ; dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur au montant figurant sur le devis produit, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'approuver le protocole transactionnel figurant en annexe et définissant les modalités d'octroi de ces sommes et d'autoriser le Président à le signer ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 30 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-6144-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-447

<b>Commission</b>	Personnel, finances et administration générale
<b>Programme</b>	Gérer les ressources humaines (P250)
<b>Titre</b>	<i>Protocole transactionnel - Yves DEZELLUS</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'autoriser :

- le versement d'une indemnité transactionnelle d'un montant de 52 342,15 € au profit de Monsieur Yves DEZELLUS,

- le Président à signer le protocole transactionnel avec M. Yves DEZELLUS ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision ;

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 22 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-6226-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-448

<b>Commission</b>	Personnel, finances et administration générale
<b>Programme</b>	Optimiser les moyens généraux (P367)
<b>Titre</b>	<i>Exercice de mandats spéciaux des Conseillers Régionaux</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;

- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;

- de prélever les crédits de fonctionnement correspondants sur le chapitre 930 du Budget 2013 de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-6946-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-449

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
<b>Titre</b>	<i>POLITIQUE DE LA VILLE : Appel à projets ' Réinventons la Ville ' édition 2013 : projet de la Maison de la Jeunesse et de la Culture (MJC) du Chemin-Vert</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P210 « Soutenir les politiques urbaines » de 785 830 € un montant de 2 500 € au titre de l'opération P210O005 « Politique de la ville » ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du budget 2013 de la Région, une subvention de 2 500 € à la Maison des Jeunes et de la Culture du Chemin –Vert pour le projet « Ze ker-messe : un projet de jeunes pour toute la famille » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-4807-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-09-450**

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
<b>Titre</b>	<i>Financement du Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes de la Haye du Puits</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013**

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P210 « Soutenir les politiques urbaines» de 785 830 €, votée en 2013, un montant de 4 669 € au titre de l'opération P210O003 « Habitat Solidaire » ;
- d'attribuer sur le chapitre 935 du budget 2013 de la Région, une subvention de 4 669 € à la communauté de communes de La Haye du Puits ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions et à verser des avances.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-4977-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-09-451**

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
<b>Titre</b>	<i>Habitat Solidaire : Aide à un propriétaire privé (ancienne convention ANAH)</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013**

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P210 « Soutenir les politiques urbaines » de 8 500 000 €, votée en 2013, un montant global de 2 895 € au titre de l'opération P210O003 « Habitat solidaire » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du budget 2013 de la Région, une subvention de 2 895 € à la SCI NORVIKING pour les travaux de réhabilitation d'un logement ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-4951-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-09-452**

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
<b>Titre</b>	<i>Rénovation urbaine / cohésion urbaine</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013**

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :
  - sur l'AP P210 « Soutenir les politiques urbaines » de 8 500 000 € votée pour 2013, les montants suivants :
    - 27 010 € au titre de l'opération P210O005 « Politique de la ville »,
    - 2 316 389 € au titre de l'opération P210O006 « Rénovation urbaine »,
  - sur l'AE P210 « Soutenir les politiques urbaines » de 785 830 € votée pour 2013 :
    - un montant de 30 000 € au titre de l'opération P210O006 « Rénovation urbaine » ;
- d'attribuer :
  - sur le chapitre 905 du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :
    - 27 010 € à la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers pour l'aménagement d'un cheminement piétonnier quartier/école, représentant 20 % du coût total HT de l'opération estimé à 135 050 € ;
    - 2 316 389 € aux maîtres d'ouvrage dont les opérations sont listées en annexe 1 ;
  - sur le chapitre 935 du budget 2013 de la Région :
    - une subvention de 30 000 € à la Ville de Lisieux pour l'étude de requalification du quartier d'Hauteville, représentant 42,86 % de la dépense subventionnable HT estimée à 70 000 € ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;
- d'autoriser le Président à signer :
  - la convention de fonctionnement avec la ville de Lisieux jointe en annexe 2,
  - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-453

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
<b>Titre</b>	<i>Foncier : Observatoire foncier du scot du Pré-Bocage (14) et réévaluations des enveloppes fonds friches pour opération IMV à l'Aigle (61) et Hangar agricole à Grentheville (14)</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP du programme P210 « soutenir les politiques urbaines » de 8 500 000 €, votée en 2013, un montant de 140 001 € au titre de l'opération P210O002 « Foncier » ;

- d'affecter sur l'AE P210 « soutenir les politiques urbaines » de 785 830 €, votée en 2013, un montant de 8 199 € au titre de l'opération P210O002 « Foncier » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 905 du budget 2013 de la Région, 140 001 € à l'Etablissement public Foncier de Normandie dans le cadre de la convention passé avec lui, au titre du fonds friches pour les opérations réévaluation des enveloppes IMV à l'Aigle et Hangar agricole à Grentheville ;

- de verser à l'Etablissement Public Foncier de Normandie des avances :

- une première avance de 30% du montant de l'estimation financière au démarrage des études ou des travaux des opérations inscrites au programme d'intervention comme le prévoit la convention EPF de Normandie – Région Basse Normandie
- une deuxième avance de 30 %, quand les dépenses effectives dépasseront 30 % de l'estimation initiale des opérations comme le prévoit la convention EPF de Normandie – Région Basse Normandie ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du budget 2013 de la Région, 8 199 € à l'Etablissement public Foncier de Normandie dans le cadre la convention passée avec lui, au titre de la mise en place d'un observatoire foncier sur le SCOT du Pré-Bocage ;

- de verser une première avance de 50% du montant de l'estimation financière au démarrage des études ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-454

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Animer et développer les territoires (P020)
<b>Titre</b>	<i>Politique territoriale</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE P020 « Animer et développer les territoires » de 7 560 000 € votée en 2008 en faveur de l'Ingénierie Territoriale, un montant total de 215 060 €, selon le détail suivant :

- . 67 500 € au titre de l'opération P020O023 « CP5U8134SF Pays d'Alençon »,
- . 90 293 € au titre de l'opération P020O017 « CP5U8131SF Pays du Bocage »,
- . 57 267 € au titre de l'opération P020O009 « CP5U8121SF Pays du Cotentin »,

- sur l'AP P020 « Animer et développer les territoires » de 36 000 000 € votée en 2008 et 2012, un montant de 265 601 € au titre des conventions territoriales selon le détail suivant :

- . 112 220 € au titre de l'opération P020O013 « CP5U8123SI – Pays du Saint-Lois »,
- . 103 381 € au titre de l'opération P020O033 « CP5U8302SI – Parc naturel régional Normandie-Maine »,
- . 50 000 € au titre de l'opération P020O002 « CP5U8111SI – Pays d'Auge Expansion »,

- sur l'AE P020 « Animer et développer les territoires » de 2 577 170 € votée en 2013, un montant total de 3 000 €, au titre de l'opération P020O038 « Fonds d'intervention régional » ;

- d'attribuer :

- sur le chapitre 935 du budget 2013 de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage figurant dans le tableau joint en annexe II, ainsi qu'une subvention de 1 500 € à chacun des sportifs de haut niveau présentés dans le tableau joint en annexe IV,

- sur le chapitre 905 du budget 2013 de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage figurant dans le tableau joint en annexe III ;

- d'approuver les programmes des actions subventionnées, au titre du soutien à l'ingénierie des pays pour l'année 2013, détaillées en annexe I ;

- d'acter que pour l'ensemble des dossiers présentés dans le tableau joint en annexe II, les sommes attribuées sont susceptibles d'être contrepartie publique de la sous-mesure 321 du FEDER ou du dispositif 341b2 du FEADER ;

- de verser à la notification de la présente délibération :

- l'intégralité des subventions relatives à l'animation et à la gestion du programme Leader ainsi que l'intégralité des subventions forfaitaires relatives à l'ingénierie territoriale,

- une avance correspondant à 80 % de chacune des subventions « variables » relatives à l'ingénierie territoriale, le solde étant versé sur présentation d'un bilan financier et d'un bilan d'activité ;

- l'intégralité de la subvention attribuée au titre du Fonds d'intervention régional à chacun des sportifs de haut niveau et de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région sur ces dossiers ;

- de proroger le délai d'achèvement des travaux de quatre ans, soit jusqu'au 7 septembre 2017, pour l'extension du Golf de Saint Jean la Rivière pour lesquels une subvention de 734 393 € a été attribuée à la communauté de communes de la Côte des Isles, au titre du contrat de Pays du Cotentin, par la délibération n° 08-438 de la commission permanente du 19 juin 2008 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces

décisions, et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations des conventions territoriales.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5043-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

- - - - -

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-09-455**

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Produire, mutualiser et partager les études, les données et les informations géographiques (P021)
<b>Titre</b>	<i>Administration, maintenance, développement et valorisation des outils et services géomatiques de la Région</i>

- - - - -

**Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013**

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P021 « Produire des études et des données SIG » de 195 000 €

votée en 2013 un montant de 40 000 € au titre de l'opération P021O002 : Informations géographiques régionales ;

- de consacrer 40 000 € pour le fonctionnement de l'activité géomatique de la Région au titre de l'année 2013 : administration, maintenance, développement et valorisation des outils et services ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-4965-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-09-456**

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Produire, mutualiser et partager les études, les données et les informations géographiques (P021)
<b>Titre</b>	<i>Partenariats avec l'IGN pour l'animation géomatique et la mutualisation des données géographiques en Basse-Normandie</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013**

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de diffuser :

- les données du RGE® de l'IGN depuis la plateforme GéoNormandie, la plateforme régionale d'échange de données géographiques,

- sous licence ouverte Etalab les données produites par le groupement de commandes dans le cadre de l'acquisition d'une orthophotographie sur le territoire de la Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer :

- le protocole d'accord pour la diffusion des données du RGE® de l'IGN depuis la plateforme GéoNormandie joint en annexe 1,

- la convention de partenariat d'échange de données géographiques sur le territoire de la Basse-Normandie entre la Région et l'IGN jointe en annexe 2,

- tous les actes et documents utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-4956-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-457

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Produire, mutualiser et partager les études, les données et les informations géographiques (P021)
<b>Titre</b>	<i>Partenariats avec l'INSEE : la convention-cadre, 'le petit bouquin 100% pur chiffre', l'artisanat bas-normand et ses perspectives en terme de transmission d'entreprise</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P210 « Produire des études et des données SIG » de 195 000 € votée en 2013 un montant de 13 526,80 € au titre de l'opération P021O001 : Etudes et schémas régionaux ;

- de verser à la Direction régionale de l'INSEE, au titre de la participation financière de la Région :

- 2 526,80 € pour la publication et l'impression de l'édition 2013 des chiffres-clés de la Basse-Normandie ;

- 11 000 € pour la réalisation de l'étude sur l'artisanat bas-normand et ses perspectives en termes de transmission d'entreprise ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention-cadre relative au développement du partenariat entre la Direction régionale de l'INSEE et la Région Basse-Normandie pour la période 2013-2015 ;

- la convention de partenariat relative à la publication et à l'impression de l'édition 2013 des chiffres-clés de la Basse-Normandie ;

- la convention de partenariat entre la Direction Régionale de l'INSEE, la CMAR et la Région Basse-Normandie pour la réalisation d'une étude sur l'artisanat bas-normand et ses perspectives en terme de transmission d'entreprise ;

- tous les actes et documents utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-4955-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-09-458**

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Promouvoir et accompagner les démarches de développement durable (P152)
<b>Titre</b>	<i>Agir pour le développement durable</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013**

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, M. BEAUVAIS ne prenant pas part au vote sur ce dossier,

- d'affecter sur l'AP P152 « Promouvoir et accompagner les démarches de développement durable » de 140 000 € votée en 2013, un montant global de 3 289 € au titre de l'opération P152O002 «Covoiturage» ;

- d'attribuer sur le chapitre 907 du budget 2013 de la Région, au titre de l'opération « P152O002 Covoiturage », une subvention de 3 289 € à la Communauté de communes du Pays d'Argentan, pour l'aménagement de quatre aires de covoiturage d'une capacité maximale cumulée de 69 places, pour une dépense subventionnable de 6 578 € TTC ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention relative à l'«Aménagement d'aires de covoiturage structurantes» avec la Communauté de communes du Pays d'Argentan, selon le modèle de convention type approuvé par la délibération n° 11-41 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional en date du 23 juin 2011 ;

- tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5777-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-09-459**

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
<b>Titre</b>	<i>Lutter contre les changements climatiques</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013**

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter :

- sur l'AP P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 6 380 000 €, votée en 2013, un montant global de 137 236,40 €, ventilé comme suit :

- . 60 896,40 € au titre de l'opération P150O010 « Economie d'énergie »,
- . 15 720,00 € au titre de l'opération P150O011 « Energie renouvelable »,
- . 60 620,00 € au titre de l'opération P150O012 « Habitat Durable (HSD) »,

- sur l'AE P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 720 000 €, votée en 2013, un montant global de 138 360,00 €, ventilé comme suit :

- . 23 575,00 € au titre de l'opération P150O010 « Economie d'énergie »,
- . 7 780,00 € au titre de l'opération P150O011 « Energie renouvelable »,
- . 107 005,00 € au titre de l'opération P150O013 « Politique énergétique territoriale » ;

• d'attribuer sur le chapitre 907 du budget 2013 de la Région les subventions suivantes :

**\* au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie »**

- 8 496 € aux 3 bénéficiaires de l'annexe 1 pour la réalisation de diagnostics énergétiques de bâtiments,
- 3 000 € au bénéficiaire de l'annexe 2 pour la réalisation de diagnostics énergétiques d'entreprises,
- 32 178 € aux 11 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 3 pour l'opération collective 123 Environnement,
- 17 222,40 € au Pays du Perche Ornaïs (61) pour les Opérations Collectives de pré-diagnostic énergétique dans les bâtiments d'entreprises du Perche Ornaïs, pour une dépense subventionnable de 21 528 € TTC,

**\* au titre de l'opération « P150O011 Energie renouvelable »**

- 5 950 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 4 pour l'installation de chaufferies bois,
- 6 000 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 5 pour l'achat de matériel pour la production de bois énergie,
- 1 000 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 6 pour une installation géothermale très basse énergie,
- 2 770 € aux 2 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 7 pour l'installation d'éoliennes individuelles,

**\* au titre de l'opération « P150O012 Habitat Durable (HSD) »**

- 60 620 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 8 pour la rénovation BBC Effinergie de logements sociaux ;

• d'attribuer sur le chapitre 937 du budget 2013 de la Région les subventions suivantes :

**\* au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie »**

- 14 675 € à la Ville de Ouistreham pour la réalisation d'un diagnostic d'éclairage public, pour une dépense subventionnable de 29 350 € HT,
- 4 000 € au Groupement Agriculteurs Biologiques de la Manche (GAB 50) pour l'organisation de la Fête de la Bio 2013, pour une dépense subventionnable de 11 200 € TTC,

- 400 € à l'Institut Universitaire de Technologie Cherbourg Manche (50) pour l'agrément Effinergie de la Licence professionnelle 2EB, pour une dépense subventionnable de 800 € TTC,

- 4 500 € à Profession bois pour caractérisation des vêtements extérieurs en bois locaux, pour une dépense subventionnable de 9 000 € TTC,

**\* au titre de l'opération « P150O011 Energie renouvelable »**

- 2 500 € à la commune de Chanu pour l'organisation du salon Bois énergie 2013, pour une dépense subventionnable s'élevant à 18 500 € TTC,

- 5 280 € à Profession Bois pour la charte « Bois bûche » 2013, pour une dépense subventionnable de 6 600 € TTC,

**\* au titre de l'opération « P150O013 Politique énergétique territoriale »**

- 107 005 € au Parc Naturel Régional Normandie Maine, le programme d'actions COT - 3<sup>ème</sup> année (2013), pour une dépense subventionnable de 136 005 € TTC ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;
- de modifier la délibération n° CP 13-02-16 de la Commission Permanente du 1<sup>er</sup> février 2013 en annulant la subvention attribuée, sur le chapitre 907 du budget de la Région au titre du dossier « Economie d'Energie » au Pays du Perche Ornais, soit 14 400 € pour les Opérations collectives de pré-diagnostics énergétiques dans les bâtiments d'entreprises du Perche Ornais ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions relatives au FORES avec le bénéficiaire listé à l'annexe 8, selon le modèle de convention type approuvé par délibération n° 11-117 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 15 décembre 2011 et modifiée par délibération n° AP 13-06-38 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 27 juin 2013 relative à la politique pour un Habitat Solidaire et Durable ;

- la convention, selon le modèle de convention type « *Défi'NeRgie Basse-Normandie - Fonctionnement* » approuvé par délibération n°12-09 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 2 février 2012, avec le bénéficiaire suivant :

- le Parc Naturel Régional Normandie Maine pour le programme d'actions COT 2013 ;

- tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-09-460**

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
<b>Titre</b>	<i>Habitat Solidaire et Durable - 400 Rénovations BBC</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013**

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter :

- sur l'AP P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 6 380 000 €, votée en 2013, un montant global de 30 000 € au titre de l'opération P150O012 « Habitat Durable (HSD) »,

- sur l'AP P210 « Soutenir les politiques urbaines » de 6 045 966 € votée en 2013, un montant global de 20 000 € au titre de l'opération P210O003 « Habitat solidaire » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

\* sur le chapitre 907 du budget 2013 de la Région

- 10 000 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 1 pour la rénovation globale BBC de son logement,

- 20 000 € aux 2 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 2, pour la rénovation globale BBC de leurs logements utilisant des matériaux bio-sourcés,

\* sur le chapitre 905 du budget 2013 de la Région

- 20 000 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 6 pour la rénovation globale BBC de deux logements locatifs très sociaux ;

• de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

- d'approuver les conventions présentées en annexes 3, 4 et 5 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions avec chacun des bénéficiaires listés aux annexes 1 et 6, selon le modèle de convention type « *400 rénovations BBC, sur tout le territoire - Propriétaire occupant / Propriétaire bailleur* » approuvé par la délibération n° 12-55 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional en date du 28 juin 2012 relative à la politique « *Pour un Habitat solidaire et durable* »,

- les conventions particulières présentées en annexes 3, 4 et 5,

- tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-09-461**

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
<b>Titre</b>	<i>Air et déchets dangereux</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013**

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 1 300 000 €, votée en 2013, un montant de 23 000 € au titre de l'opération P151O001 « Air » ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du budget 2013 de la Région, une subvention de 23 000 € à l'Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest pour le fonctionnement 2013 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées sur :

- . proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'ACRO, la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-4687-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-09-462**

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
<b>Titre</b>	<i>Réserves Naturelles Régionales et biodiversité</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013**

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 1 300 000 €, votée en 2013, un montant de 9 000 €, au titre de l'opération P151O018 « RNR et biodiversité » ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :

- 4 000 €, sur un montant total subventionnable de 31 476 €, au CPIE du Cotentin (association « Vivre en Cotentin ») pour l'observatoire des bryophytes et des lichens de Basse-Normandie,

- 5 000 €, sur un montant total subventionnable de 34 077 €, à la Fédération de pêche de la Manche pour l'étude de la répartition de l'écrevisse de Louisiane dans la Manche en 2013 ;

- de déroger à la règle de l'antériorité des décisions du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-4824-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-463

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
<b>Titre</b>	<i>Préserver les ressources naturelles et les milieux</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter :

- sur l'AP P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 9 492 595 € votée en 2008 et 2012, un montant global de 109 109 € au titre de l'opération P151O006 « CP5N5210 actions bassin versant »,

- sur l'AE P151 « Préserver les Ressources Naturelles et les Milieux » de 1 300 000 € votée en 2013, un montant de 121 041 € au titre de l'opération P151O016 « Eau y compris inondation » ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

✓ sur le chapitre 907 du budget 2013 de la Région :

▪ **au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux »**

- 18 000 € à la Communauté de Communes de Saint-James pour le programme pluriannuel de reconstitution bocagère sur le bassin de la Sélune, pour un montant subventionnable de 80 000 €,

- 8 000 € au Syndicat Mixte des Bassins Versants des Côtiers Granvillais pour le programme pluriannuel de restauration et d'entretien de rivières, pour un montant subventionnable de 90 000 €,

- 29 765 € au Syndicat Mixte de la Seulles et de ses affluents pour le programme pluriannuel de restauration et d'entretien de rivières, pour un montant subventionnable de 297 650 €,

- 5 076 € à la Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour le programme de restauration de la continuité écologique sur le bassin de la Gîne, pour un montant subventionnable de 50 761 €,

- 15 470 € au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne pour le programme pluriannuel de restauration et d'entretien de rivières, pour un montant subventionnable de 154 701 €,

- 17 506 € à la Communauté de Communes du Pays Bellêmois pour le programme de restauration pluriannuel dans le cadre du CRE du bassin de la Môme en partenariat avec l'AAPPMA "L'Epuisette Igéenne", pour un montant subventionnable de 58 353 €,

- 1 682 € à l'AAPPMA "L'Epuisette Igéenne" pour le programme de restauration pluriannuel dans le cadre du Contrat CRE du bassin de la Môme en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays Bellêmois, pour un montant subventionnable de 44 082 €,

- 3 610 € à la commune de Blosville pour la construction d'une station d'épuration, pour un montant subventionnable de 12 033 € ;

✓ sur le chapitre 937 du budget 2013 de la Région :

▪ **au titre de la politique de l'eau**

- 100 000 € au Syndicat Mixte Littoral Normand pour le Réseau d'Observation du Littoral Normand et Picard, pour un montant subventionnable de 300 000 €,

- 6 750 € à l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe pour l'étude de détermination de débits de référence complémentaires sur le bassin Sarthe Amont, pour un montant subventionnable de 75 000 €,

- 1 471 € à la Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour le suivi des truites fario sur les bassins de l'Huisne amont, de l'Errine et du Sarthon, pour un montant subventionnable de 9 807 €,

- 7 983 € à la Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour la campagne de suivi abondance de juvéniles de saumon, pour un montant subventionnable de 26 610 €,

- 4 837 € à la Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour le suivi des migrateurs sur le bassin de la Vire, pour un montant subventionnable de 16 122 € ;

• de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour ces dossiers ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes :

\* des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- . proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président,

\* pour les techniciens de rivière et les animateurs SAGE, les acomptes seront versés au prorata du nombre de mois écoulés ;

• d'autoriser le Président à signer :

- la convention relative au fonctionnement du Réseau d'Observation du Littoral Normand et Picard, porté par le Syndicat Mixte Littoral Normand, pour l'année 2013-2014 (jointe en annexe) ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5093-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-09-464**

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs (P361)
<b>Titre</b>	<i>Adhésion à l'association Interconnexion Sud TGV</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013**

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P361 « Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs » votée en 2013 pour 63 195 100 €, un montant de 310 € au titre de l'opération

P361O002 « Assistance et études relatives au service TER » ;

- de verser sur le chapitre 938 du budget 2013 de la Région, à l'association Interconnexion sud TGV en Ile-de-France, une cotisation de 310 € pour l'année 2013 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-4896-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-465

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales (P365)
<b>Titre</b>	<i>Convention d'attribution de subvention pour la modernisation du bâtiment voyageurs de la gare de L'Aigle - Avenant n°1 - et Actualisation de la subvention pour l'étude préliminaire de sécurisation et de modernisation des quais de la halte de Frénoeuville-Cagny</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P365 « Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales », votée en 2013 pour 4 965 672 €, un montant de 350 € au titre de l'opération P365O018 « Rénovation des gares et haltes » ;

- de modifier la délibération CP 13-05-223 de la Commission Permanente du 17 mai 2013 et d'attribuer à Réseau Ferré de France, sur le chapitre 908 « transports » du budget de la Région, un montant de **18 200 € au lieu de 17 850 €** initialement accordés, afin de réaliser l'étude préliminaire de sécurisation et d'amélioration des quais de la halte de Frénoeuville-Cagny ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec Réseau Ferré de France, la convention relative au financement de l'étude préliminaire de sécurisation et d'amélioration des quais de la halte de Frénoeuville-Cagny, jointe en annexe,

- avec la SNCF, la Communauté de Communes du pays de L'Aigle et la ville de L'Aigle, l'avenant 1 à la convention d'attribution de subvention pour la modernisation de la gare de L'Aigle – travaux, joint en annexe ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5010-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-466

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Soutenir les activités nautiques (P221)
<b>Titre</b>	<i>Actions en faveur du nautisme - Fonctionnement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AE P221 « Soutenir les activités nautiques » de 515 000 €, votée en 2013, une tranche de 173 000 €, au titre de l'opération P221O001 « Actions en faveur du

nautisme » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :

- 3 000 € à l'Office de Tourisme Intercommunale Sartilly Porte de la Baie, pour l'organisation du week-end du vent dans la Baie du Mont Saint Michel,

- 5 000 € à l'Association Actimer, pour l'organisation du salon Boat Expo de Caen-Ouistreham ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Office de Tourisme Intercommunal Sartilly Porte de la Baie, la convention jointe en annexe 1,

- avec l'Association Actimer, la convention jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5207-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-467

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Développer les activités maritimes (P220)
<b>Titre</b>	<i>Energies Marines Renouvelables - Convention Filière E.M.R / S.P.L ONEM</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de modifier l'article 7 de la convention de partenariat relative à la mise en œuvre

d'une filière EMR en Basse-Normandie comme suit :

- La convention est d'une durée de 2 ans à compter de sa signature ;
- d'autoriser le Président à signer tous les utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5210-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-468

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel (P340)
<b>Titre</b>	<i>Accompagnement au développement d'un musée à ciel ouvert par l'Office de Tourisme de Ouistreham</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P340 – "Développer les usages numériques du citoyen et du

professionnel" » de 1 254 473 € votée en 2013, un montant de 37 500 €, au titre de l'opération « P340O003 – "Innovation Numérique Normande (i2N)" » ;

- d'attribuer à l'Office de Tourisme de Ouistreham, sur le chapitre 905 du budget 2013 de la Région, une subvention d'un montant maximal de 37 500 € HT, sur une base éligible de 71 800 € HT avec un taux d'intervention maximal de 52,2 %.

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Office du Tourisme de Ouistreham la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5245-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-469

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel (P340)
<b>Titre</b>	<i>Opération 'DOP-TIC+' portée par l'association 'Société des Courses du Pays d'Auge : décision rapportée.</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter sur l'AP P340 "Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel" de 686 309,00 € votée en 2012, un montant de 35 746,34 € TTC au titre de l'opération P340O005 - "Service numérique aux citoyens" ;

- d'abroger la délibération n°12-46 de la Commission Permanente en date du 25 mai 2012 prévoyant l'attribution d'une subvention de 35 746,34 € à l'association « Société des Courses du Pays d'Auge » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-3437-AU-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-470

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Favoriser l'accès à la santé (P310)
<b>Titre</b>	<i>Soutien à l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) pour l'année 2013</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P310 « Favoriser l'accès à la santé » de 180 000 €, votée en 2013, un montant de 80 000 € au titre de l'opération P310O001 « actions de prévention santé » ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du budget 2013 de la Région, une subvention de 80 000 € à l'Observatoire Régional de la Santé, au titre des ses activités pour l'année 2013 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association pour l'Observatoire Régional de la Santé en Basse-Normandie, la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5081-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-471

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Favoriser l'accès à la santé (P310)
<b>Titre</b>	<i>Actions de solidarité</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE du programme P310 « Favoriser l'accès à la santé » de 180 000 €, votée en 2013, un montant total de 6 300 € au titre de l'opération P310O001 « actions de prévention santé » ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du budget 2013 de la Région, un montant total de subventions de 6 300 € réparti conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5165-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-09-472**

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Accompagner les familles et les lycéens (P130)
<b>Titre</b>	<i>Politique Educative - aides individuelles</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013**

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE P130 « Accompagner les familles des lycéens » de 1 158 800 €, votée en 2013, un montant de 30 284,63 € au titre de l'opération P130O003 Fonds social,

- sur l'AE P130 « Accompagner les familles des lycéens » de 1 158 800 €, votée en 2013, un montant de 670 € au titre de l'opération P130O001 Equipements de protection individuelle, tenues professionnelles, boîtes à outils ;

\* Au titre du fonds social régional

- d'attribuer 18 subventions de fonctionnement au titre du fonds social régional d'un montant total de 30 284,63 € réparti conformément à l'annexe 1 ;

- d'autoriser :

- l'EREA « Yvonne GUEGAN » à Hérouville St Clair, à conserver le reliquat d'un montant de 203,85 € d'une subvention attribuée à un élève qui a réglé une partie de la créance,

- le lycée hôtelier "Maurice Marland" à GRANVILLE, à conserver le reliquat d'un montant de 68,31 € d'une subvention attribuée à une élève qui a pu s'acquitter de sa dette grâce à l'attribution tardive de la bourse nationale ;

- d'imputer ces montants au chapitre 932 pour le fonctionnement du budget 2013 de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5027-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-473

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Promouvoir une politique éducative pour les lycéens (P132)
<b>Titre</b>	<i>Diverses actions de politique éducative</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P132 « Promouvoir une politique éducative » de 2 735 000 €, votée pour 2013, les montants suivants :

- 19 384,36 € au titre de l'opération P132O001 "Accompagnement des projets pédagogiques des lycées",
- 2 000 000 € au titre de l'opération P132O003 "Espace numérique de travail" ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2013 de la Région :

\* au titre de l'accompagnement des projets pédagogiques

- au LYP Mézeray à ARGENTAN dans le cadre de l'accompagnement des projets pédagogiques des lycées, un montant de 1 384,36 € correspondant à la participation de l'établissement à l'aménagement du site du Haras du Pin en vue de l'accueil des Jeux Equestres Mondiaux 2014,

- un crédit supplémentaire de 18 000 € pour la cérémonie de récompense des lauréats au baccalauréat "Mention Très Bien",

\* au titre de l'Espace Numérique de Travail

- une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 000 € au Centre Régional de Documentation Pédagogique ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 27 septembre 2013, concernant le dossier relatif à la manifestation des "Mentions Très Bien" qui s'est tenue le 30 août 2013 ;

- d'autoriser le lycée Les Andaines à LA FERTE MACE, à utiliser, au cours de la prochaine année scolaire 2013 – 2014, une subvention d'un montant de 1 400,00 € attribuée dans le cadre de l'APR 2012 – 2013 pour l'action relative au projet Eco Ecole ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention avec le CRDP conclue pour l'année 2013, jointe en annexe,

- tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-474

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
<b>Titre</b>	<i>Fonds commun du service d'hébergement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer 8 subventions d'un montant de 53 304,32 € conformément au tableau figurant en annexe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 27 septembre 2013, le lycée Jean Jooris a dû procéder en urgence à la réparation sur le lave vaisselle afin d'assurer le bon fonctionnement de son service de restauration ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 27 septembre 2013, le lycée Emile Littré a dû procéder en urgence à l'achat de 2 distributeurs à plateaux afin d'assurer le bon fonctionnement de son service de restauration ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5352-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-09-475**

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
<b>Titre</b>	<i>Assurer le fonctionnement des lycées</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013**

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 33 495 400 €, votée en 2013, un montant de 312 839,67 € au titre de l'opération P131O002 Aides lycées publics,

- sur l'AP P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 3 115 390 €, votée en 2013, un montant de 3 160 € au titre de l'opération P131O002 Aides lycées publics ;

#### **a) Aides aux lycées publics**

- au titre des dotations de fonctionnement
  - d'attribuer 8 subventions d'un montant 187 000 € (annexe 1),
- au titre des dotations entretien et réparation du propriétaire
  - d'attribuer 11 subventions d'un montant de 125 839,67 € sur le chapitre 932 pour des dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics au titre de l'entretien et réparations du propriétaire (annexe 2),
  - de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 27 septembre 2013, l'EREA Yvonne Guégan à Hérouville Saint Clair devant effectuer des travaux de remplacement de l'installation d'aspiration dans l'atelier métallerie en urgence,
  - de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 27 septembre 2013, le lycée Paul Cornu à LISIEUX devant effectuer des travaux d'assèchement suite à des dégâts des eaux en urgence,
  - de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 27 septembre 2013, le lycée Jean Jooris à DIVES SUR MER devant effectuer le sondage des bétons de façade et piquetage, et la réparation de la couverture de la chaufferie en urgence,
  - de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 27 septembre 2013, le lycée Agricole de la Baie du Mont Saint Michel à Saint Hilaire du Harcouët devant effectuer des travaux de rénovation du sol du petit manège de l'Atelier Technologique Hippique en urgence,
  - de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 27 septembre 2013, le lycée de Sauxmarais à Tournlaville devant effectuer des travaux de remplacement de la porte d'entrée centrale de l'établissement en urgence,
  - de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 27 septembre 2013, le lycée Hôtelier Maurice Marland à Granville devant effectuer des travaux de réfection des sols de l'actuel logement du proviseur en urgence,
  - de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 27 septembre 2013, le lycée Hôtelier Maurice Marland à Granville devant effectuer des travaux de rénovation du logement de fonction de l'agent d'accueil en urgence,
  - de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 27 septembre 2013, le lycée Jean François Millet à Cherbourg Octeville devant effectuer des travaux de réfection du logement de l'attachée intendance en urgence,
  - de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 27 septembre 2013, le lycée La Morandière à Granville devant effectuer des travaux de réfection d'étanchéité des toitures de deux logements de fonction en urgence,

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 27 septembre 2013, le lycée Agricole de Sées devant effectuer des travaux de réfection de l'isolation des combles des logements de fonction en urgence,
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 27 septembre 2013, le lycée Alain à Alençon devant effectuer des travaux de remplacement du préparateur d'eau chaude sanitaire (ECS) en urgence,
- de modifier la délibération n°12-603 du 26 octobre 2012 accordant, au titre des équipements de service général, une subvention de 1 350 € au lycée Hôtelier Marland pour l'achat d'une mini-brosse, et d'autoriser le lycée à réaffecter le reliquat de 209,46 € de la subvention pour la rénovation du logement d'accueil, avec une dérogation au principe d'antériorité compte tenu de l'urgence,
- de modifier la délibération n°12-603 du 26 octobre 2012 accordant, au titre des équipements de service général, une subvention de 19 300 € au lycée Hôtelier Marland pour l'acquisition de casiers individuels, et d'autoriser le lycée à réaffecter le reliquat de 1 665,84 € de la subvention pour la rénovation du logement d'accueil, avec une dérogation au principe d'antériorité compte tenu de l'urgence,

➤ **au titre des équipements pédagogiques et du premier équipement**

- d'attribuer 31 subventions d'un montant total de 234 600 € (annexe 3) ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 27 septembre 2013, le lycée Emile Littré à Avranches a dû procéder en urgence à l'aménagement mobilier du restaurant scolaire ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 27 septembre 2013, le lycée Alain a dû procéder en urgence à l'acquisition de 60 becs Bezen ;
- de modifier la délibération n°06-740 de la Commission Permanente du 18 septembre 2006 accordant, au titre des équipements pédagogiques, une subvention de 48 712 € au lycée Les Andaines à la Ferté Macé, et d'autoriser le lycée à réaffecter une partie du reliquat soit 4 500 €, conformément à l'annexe 4. Un titre de recette sera émis pour permettre à l'établissement de restituer la différence ;
- de proposer au Préfet de Région, au titre des équipements, la désaffectation d'une fraiseuse à commande numérique type 60 C ALCERA GAMBIN au lycée Pierre et Marie Curie à SAINT LO pour vente, pour un montant estimé à 2 300 €, le Conseil d'Administration s'étant prononcé favorablement le 20 juin 2013 :

➤ **au titre du service général**

Dans ce cadre, une attention particulière est portée aux conditions de travail des agents des lycées en termes d'ergonomie des postes de travail, mais également d'organisation des équipes de restauration. Aussi, les établissements sont sollicités lors de demandes d'équipements (lave-vaisselle, etc.) pour s'interroger sur leurs pratiques et améliorer le quotidien des personnels.

- d'attribuer 10 subventions d'un montant 49 213 € sur le chapitre 902 pour les équipements de service général des lycées publics (annexe 5) ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 27 septembre 2013, le lycée Victor Grignard a dû procéder en urgence à l'acquisition des équipements microfibrés et des chariots ménage ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 27 septembre 2013, le lycée Agricole de Coutances a dû procéder en urgence au remplacement d'un groupe frigorifique afin d'assurer le bon fonctionnement de son service restauration ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 27 septembre 2013, le lycée Agricole d'Alençon-Sées a dû procéder en urgence au remplacement d'une chaudière dans un logement de fonction ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 27 septembre 2013, le lycée Agricole d'Alençon-Sées a dû procéder en urgence à l'acquisition d'un trancheur à jambon et d'un ouvre-boîte électrique pour assurer le bon fonctionnement de son service restauration ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 27 septembre 2013, le lycée Agricole d'Alençon-Sées a dû procéder en urgence à l'acquisition d'un salad'bar pour assurer le bon fonctionnement de son service restauration ;

➤ **au titre de la gestion du patrimoine régional**

- d'approuver les conditions de réalisation et de financement de l'opération menée par la Communauté Urbaine de Cherbourg pour l'aménagement de sécurité de la voirie et des abords du lycée Alexis de TOCQUEVILLE situé à Cherbourg-Octeville, ainsi qu'une aire de stationnement des bus desservant l'établissement afin de sécuriser l'arrivée et le départ des élèves utilisant ce moyen de transport (convention jointe en annexe 6) ;

- d'attribuer cette subvention d'un montant de 100 000 € sur le chapitre 902 du budget 2013 de la Région, pour l'investissement ;

- d'approuver les conditions d'hébergement des élèves filles internes du Lycée Jean-François MILLET de Cherbourg au lycée Edmond Doucet d'Equeurdreville (annexe 7) ;

**b) Aides aux lycées privés**

➤ **au titre des équipements et aménagements**

- de modifier la délibération n° 10-312 de la Commission Permanente du 28 mai 2010 attribuant à la MFR de Coutances une subvention de 10 859,50 € pour l'acquisition d'équipements pédagogiques et d'autoriser la MFR à réaffecter une partie du reliquat du poste de dépenses « Jardin Pédagogique », soit 1 200 €, à l'achat d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

- de modifier la délibération n° 09-353 de la Commission Permanente du 29 mai 2009 attribuant à la MFR de Cerisy la Belle Etoile une subvention de 5 667,20 € pour la réalisation de travaux de mise en conformité des accès évacuation incendie et d'autoriser la MFR à réaffecter le reliquat de 544,80 €, à la mise aux normes des garde-corps des fenêtres du château.

- de déroger à l'antériorité de la décision des élus du 27 septembre 2013, la MFR de Cerisy la Belle Etoile a dû réaliser les travaux de mise aux normes des gardes corps rapidement afin d'assurer la sécurité des élèves ;

- d'imputer ces montants au chapitre 932 pour le fonctionnement et 902 pour l'investissement du budget 2013 de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5243-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-476

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Contribuer au développement de l'enseignement supérieur (P141)
<b>Titre</b>	<i>Développer les projets de fonctionnement de l'enseignement supérieur : IEP Rennes, HANDIUNI et l'Association des Doctorants et docteurs en Biologie de Normandie</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P141 « contribuer au développement de l'enseignement supérieur » de 561 500 € votée en 2013, un montant de 12 500 € au titre de l'opération

P141O001 projets des établissements de l'Enseignement Supérieur ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2013 de la Région, les aides suivantes :
  - 12 000 € à l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Rennes pour son antenne de Caen,
  - 500 € à l'association des doctorants et docteurs en Biologie de Normandie (ADN) pour l'organisation des journées scientifiques et professionnelles des doctorants les 11 et 12 juillet 2013 ;
- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le dossier relatif à l'ADN ;
- d'autoriser le Président à signer :
  - avec l'IEP de Rennes, la convention jointe en annexe 1,
  - avec l'association des doctorants et docteurs en Biologie de Normandie, l'annexe jointe annexe 2,
  - avec l'association Handiuni, l'avenant n° 1 joint en annexe 3,
  - tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5400-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-477

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Accompagner les étudiants des établissements de l'enseignement supérieur (P140)
<b>Titre</b>	<i>Aide à la Mobilité Internationale des étudiants Complément de l'aide accordée aux 10 établissements à la CP 28 juin 2013</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P140 « accompagner les étudiants de l'Enseignement Supérieur »

de 450 000 € votée pour 2013, un montant de 51 140 € au titre de l'opération P2140001 « Projets de mobilité étudiants » ;

• d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2013 de la Région, une aide complémentaire de 51 140 € selon la répartition suivante :

- 3 440 € à l'ENSICAEN,
- 16 000 € à l'Université de Caen Basse Normandie,
- 2 430 € à l'Ecole Supérieure d'Arts et Médias Caen – Cherbourg (ESAM C<sup>2</sup>),
- 2 270 € à l'Institut Supérieur de la Plasturgie d'Alençon (ISPA),
- 2 200 € à l'Institut Régional de Travail Social de Basse Normandie (IRTS),
- 2 140 € au Groupe FIM Saint Lô,
- 18 640 € au CNAM – INTECHMER de Cherbourg,
- 4 020 € à l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction à Caen (ESITC Caen) ;

• d'autoriser le Président à signer :

- avec les huit établissements, les avenants n° 1 à la mobilité internationale 2013 selon le modèle d'avenant joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5392-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-478

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Contribuer au fonctionnement des écoles et instituts de formations sanitaires et sociales (P171)
<b>Titre</b>	<i>Convention de mandat CROUS affectation des crédits d'intervention</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P171 « Contribuer au fonctionnement des formations sanitaires

et sociales » de 20 000 000 € votée pour 2013, un montant de 270 000 € au titre de l'opération P171O001 « Aides aux établissements des formations sanitaires et sociales » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-4798-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-479

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Etendre, restructurer et rénover le patrimoine des lycées (P101)
<b>Titre</b>	<i>Travaux dans les lycées</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'autorisation de programme « P101 – Etendre, restructurer et rénover le patrimoine des lycées » de 6 615 000 € votée en 2013 au chapitre 902 l'opération reprise

en annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5454-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-480

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées (P102)
<b>Titre</b>	<i>Travaux dans les lycées</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation de programme « P102 – Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées » de 3 292 358 € votée en 2013 au chapitre 902 les opérations reprises en annexe 1,

- de m'autoriser à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5211-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-481

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE (P053)
<b>Titre</b>	<i>Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P053 - Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE » de 1 958 065 €, votée en 2013, un montant total de 48 468,51 €, dont :

- 44 007,00 € au titre de l'opération « P053O001 – Accueil Information et Orientation »,  
- 4 461,51 € au titre de l'opération « P053O004 – Partenariat » ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :

\* au titre du partenariat avec les branches professionnelles :

- 700,00 € au lycée Flora Tristan de La Ferté Macé,
- 460,00 € au lycée Les Sapins de Coutances,
- 1 384,98 € au lycée Victor Lépine de Caen,
- 595,00 € au lycée Alexis de Tocqueville de Cherbourg,
- 450,00 € au lycée Mermoz de Vire,
- 758,00 € au collège Simone Weil,

\* au titre de l'Accueil Information Orientation :

- 44 007,00 € à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) ;

• de prendre en charge les frais de déplacement de Monsieur Jean-Louis THOMAS pour un montant total de 421,53 € dans le cadre d'un appui technique au suivi du projet dans les établissements de la filière mode ;

• d'autoriser le Président à signer :

- le projet de convention sur les métiers et les formations de la plasturgie et des matériaux composites, joint en annexe 1,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-482

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs (P320)
<b>Titre</b>	<i>Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P320 « Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs » de

750 000 € votée en 2013, un montant de 55 256.86 € au titre de l'opération P320O001  
« Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du budget de la Région, un montant de 55 256.86 €, au titre de "l'amélioration les équipements sportifs ou de loisirs" conformément à l'annexe jointe ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les factures présentées dans le cadre de l'acquisition de matériel du Centre Sportif de Normandie et ainsi de prendre en compte pour le calcul de la dépense subventionnable l'ensemble des factures émises à compter du 13 juin 2013 ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par le Président de la communauté de communes et le comptable public ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5271-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-483

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Soutenir la vie associative et le bénévolat (P323)
<b>Titre</b>	<i>Fonds régional d'aide à la vie associative et aux initiatives bénévoles</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Mme ERRARD ne prenant pas part au vote sur le dossier relatif à l'AFIP Normandie,

- d'affecter sur l'AE P321 "Soutenir la vie associative et le bénévolat" de 223 500 € votée en 2013, un montant de 13 700 € au titre de l'opération P323O001 "Fonds régional d'aide à la vie associative et aux initiatives bénévoles" ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :

- 4 500 € au Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne de Basse-Normandie,
- 700 € à l'association Scouts et Guides de France Basse-Normandie,
- 7 000 € au Secours Populaire Français de Basse-Normandie,
- 1 500 € à l'AFIP Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5356-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-09-484**

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Développer et structurer le sport en région (P321)
<b>Titre</b>	<i>Aide au sport de haut niveau</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013**

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de

2 860 209 € votée en 2013, un montant de 186 800 € au titre de l'opération P321O003 "aide au sport de haut niveau" ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2013 de la Région, des subventions pour un montant total de 186 800 € conformément aux annexes 1 et 2 jointes ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5279-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-485

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Développer et structurer le sport en région (P321)
<b>Titre</b>	<i>Evénements sportifs</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de

2 860 209 € votée en 2013, un montant de 13 500 € au titre de l'opération P321O001 "aide à l'organisation d'événements sportifs" ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2013 de la Région, des subventions pour un montant total de 13 500 €, conformément à l'annexe jointe;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour le dossier relatif au Championnat de France Inshore vitesse et endurance serie nationale et classe 1 et manche du Championnat de France vitesse S2000 et S3000, les 7 et 8 septembre 2013.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5274-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-09-486**

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Développer et structurer le sport en région (P321)
<b>Titre</b>	<i>Aide aux grands clubs régionaux</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013**

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 2 860 209 € votée en 2013, un montant de 967 900 € au titre de l'opération P321O005 "aide

aux grands clubs régionaux" ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2013 de la Région, des subventions pour un montant total de 967 900 € conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5393-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-487

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Développer une politique d'accompagnement et d'engagement de la jeunesse (P322)
<b>Titre</b>	<i>Jeunesse - Initiative cart'@too - Changement de bénéficiaire</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de modifier la délibération n° CP 13-05-248 de la Commission Permanente du

17 mai 2013 comme suit : la subvention de 1 500 € est accordée *au Réseau National des Juniors Associations* et non à la Junior Association Shakespeare danse le rock ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5267-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-488

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Soutenir l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux (P324)
<b>Titre</b>	<i>Projet Territorial associé aux JEM</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P324 "Réussir l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux" de 752 000 € votée en DM1, un montant de 76 550 € au titre de l'opération P324O007 "Projet Territorial associé aux JEM » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2013 de la Région, une subvention pour un montant total de 76 550 €, conformément à l'annexe jointe ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les dossiers suivants :

- Le premier galop de la rando des Haras Nationaux : des sentiers prestigieux La Normandie à cheval, du 1<sup>er</sup> au 6 juillet 2013 ;
- La fête Percheronne du 21 juillet ;
- Soutien aux Jeux Equestre Mondiaux 2014 : projet global sur 2 ans, de juin 2013 à septembre 2014 ;
- Exposition autour du cheval, du 2 août au 26 octobre 2013 ;
- Le bus hippomobile et JEM, du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2014 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5442-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-489

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Développer et structurer le sport en région (P321)
<b>Titre</b>	<i>Aide au Centre Sportif de Normandie</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'accorder la garantie du Conseil Régional à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 100 000 € que le Centre Sportif de

Normandie souhaite contracter auprès du Crédit Agricole Normandie selon les caractéristiques suivantes :

- Montant : 100 000 €
- Objet de l'emprunt : Trésorerie
- Banque : Crédit Agricole Normandie – Dives sur Mer
- Conditions : prêt au taux Euribor 3 mois plus 3,76 %
- Durée de 12 mois avec un différé de remboursement de 11 mois.
- Type d'amortissement : constant sur la durée
- Quotité garantie : 100 %

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5819-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-09-490**

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture (P090)
<b>Titre</b>	<i>Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013**

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AEPO90 «Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture» de 6 017 200 € modifiée lors de la Décision Modificative n°1 en

2013, un montant total de 39 720 € au titre de l'opération PO90O008 «Territoires» ;

- d'attribuer, pour un montant total de 39 720 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, la subvention figurant en annexe 2 à la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers pour la quatrième année d'activités du Relais Culturel Régional ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention biennale 2013/2014 de partenariat entre l'Etat (Ministère de la Culture, Direction Régionale des Affaires Culturelles), la Région Basse-Normandie, le Département de la Manche, la Ville de Cherbourg-Octeville et l'EPCC Centre des Arts du Cirque de Basse-Normandie – La Brèche,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5114-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-491

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles (P093)
<b>Titre</b>	<i>Soutenir la Création et la diffusion artistiques et culturelles</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AEPO93 «Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles» de 5 899 691 € modifiée lors de la Décision Modificative n° 1 en 2013, les montants suivants :

- 19 159 € au titre de l'opération PO93O007 «Musique création diffusion»,
  - 53 000 € au titre de l'opération PO93O008 «Cinéma et audiovisuel création diffusion»,
  - 8 684.74 € au titre de l'opération PO93O009 «Vie littéraire création diffusion»,
  - 13 360 € au titre de l'opération PO93O010 «Spectacle vivant création diffusion»,
  - 1 742 € au titre de l'opération PO93O012 «Diffusion relais»,
  - 7 000 € au titre de l'opération PO93O013 «Pluridisciplines création diffusion» ;
- d'imputer le solde (soit 800 000 €) de la subvention attribuée à l'Association Normandie Impressionniste en faveur du GIP Normandie Impressionniste ;
- d'attribuer, pour un montant total de 102 945.74 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions figurant en annexe 1 ;
- d'affecter sur l'APPO93 «Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles» de 2 320 000 € modifiée lors de la Décision Modificative n° 1 en 2013, les montants suivants :
    - 107 537.55 € au titre de l'opération PO93O008 «Cinéma et audiovisuel création diffusion»,
    - 32 625 € au titre de l'opération PO93O009 «Vie littéraire création diffusion» ;
- d'attribuer, pour un montant total de 140 162.55 € sur le chapitre 903 du budget de la Région, les subventions figurant en annexe 1 ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires visé selon le cas, par l'expert-comptable, le comptable public, le Maire ou le Président ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers de l'Association Septembre Musical de l'Orne, de la Commune de Bricquebec, de l'Association La Renaissance et des Editions Motus ;
- d'autoriser le Président à signer :
    - la convention triennale 2013/2015 de partenariat entre l'Etat (DRAC de Basse-Normandie), la Région Basse-Normandie, le Département de la Manche et la Ville de Granville et l'Association Archipel, jointe en annexe 2,
    - la convention triennale 2013/2015 de partenariat entre l'Etat (DRAC de Basse-Normandie), la Région Basse-Normandie et l'Association Azimut / compagnie Max et Maurice, jointe en annexe 3,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5119-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-492

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires (P092)
<b>Titre</b>	<i>Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AEPO92 «Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires» de 1 287 951 € modifiée lors de la Décision Modificative n° 1 en 2013, un

montant de 10 000 € au titre de l'opération PO92O006 «Milieu rural» ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, pour un montant total de 10 000 € la subvention figurant en annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5125-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-493

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Faciliter l'accès à la culture pour tous (P091)
<b>Titre</b>	<i>Faciliter l'accès à la culture pour tous</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• de désaffecter sur l'AEPO91 «Faciliter l'accès à la culture pour tous» un montant de 4 000 € au titre de l'opération PO91O003 «Education artistique et culturelle» ;

• d'affecter sur l'AEPO91 «Faciliter l'accès à la culture pour tous» de 645 484 € votée en 2013, les montants suivants :

- 9 750 € au titre de l'opération PO91O001 «Accès à la culture pour les publics spécifiques»,
- 63 750 € au titre de l'opération PO91O002 «Cart'@too volet culture»,
- 114 000 € au titre de l'opération PO91O003 «Education artistique et culturelle» ;

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, pour un montant total de 187 500 €, les subventions figurant en annexe 1 ;

• d'annuler la subvention de 4 000 € accordée à l'Association Papillon Noir Théâtre, par délibération n° CP 13-05-253 de la Commission Permanente du 17 mai 2013, pour la mise en place du projet «Ecrits et crins» avec le lycée agricole de Saint-Hilaire-du-Harcouët ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5111-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-494

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux (P330)
<b>Titre</b>	<i>Droits de l'homme- Soutien aux Acteurs Régionaux-Zone Amérique du Nord-Zone Asie de l'Est-Zone Océan Indien</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, M. TRAVERT ne prenant pas part au vote pour le dossier relatif au Lycée Agricole Horticole et du Paysage de Coutances,

- d'affecter sur l'AE P330 « Développer les partenariats bilatéraux et latéraux » de

1 554 650 € votée en 2013, les montants suivants :

- 20 000 € au titre de l'opération P330O001 Droits de l'Homme,
- 100 000 € au titre de l'opération P330O003 Partenaires Stratégiques,
- 16 000 € au titre de l'opération P330O004 Soutien aux Acteurs Régionaux,
- 10 000 € au titre de l'opération P330O006 Zone Amérique du Nord,
- 5 000 € au titre de l'opération P330O007 Zone Asie de l'Est,
- 2 300 € au titre de l'opération P330O009 Zone Europe ;

• d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2013 de la Région, un montant global de subvention de 153 300 € réparti comme suit :

- 10 000 € à Papillon Noir Théâtre pour la fin du programme « Enfance et Shoah » et le lancement du projet « D'Auschwitz à Srebrenica » du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013,

- 10 000 € au Réseau National des Juniors Associations « Les sentiers de la Mémoire » pour la 4<sup>ème</sup> semaine de la Mémoire de septembre 2013 à mai 2014,

- 100 000 € à Horizons Solidaires pour l'année 1 du programme triennal MAE, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013,

- 3 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie – MRSH pour l'organisation du campus international d'été du 28 juin au 12 juillet 2013,

- 10 000 € à la Ville de Cherbourg-Octeville pour la coopération décentralisée avec la communauté rurale de Coubalan du 1<sup>er</sup> novembre 2013 au 30 octobre 2014,

- 3 000 € au Lycée Agricole Horticole et du Paysage de Coutances pour la 9<sup>ème</sup> édition des Journées Solidaires du 24 mars au 2 avril 2014,

- 10 000 € à l'Association Je me souviens de ma Normandie pour l'organisation du Pavillon de la Normandie à la Grande Fête de la Côte de Beaupré du 22 au 25 août 2013,

- 5 000 € au Centre Chorégraphique National de Caen Basse-Normandie pour l'accueil d'une compagnie de danse de Kyoto à Caen du 22 mars au 27 mars 2013,

- 2 300 € à l'Université de Caen Basse-Normandie – Carré International – OFNEC pour la mise en œuvre des cours de Français Langue Etrangère du 26 août 2013 au 4 juillet 2014 ;

• de prendre en charge :

- aux frais réels les frais de location de salle, de matériel, d'interprétariat et de restauration pour l'organisation de la réunion du Core Group « sécurité alimentaire », à Rabat Maroc, en septembre et octobre 2013,

- la prise en charge aux frais réels des frais d'interprétariat et de restauration pour l'organisation du side events d'octobre 2013,

- la prise en charge aux frais réels, des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration **de deux membres du comité scientifique** et technique du Core group "sécurité alimentaire", en octobre 2013,

- la prise en charge aux frais réels, des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des membres du comité scientifique et technique (liste des membres en annexe 2), ainsi que des frais de location de salle, de matériel et d'interprétariat, en octobre 2013, pour l'organisation de la réunion du comité scientifique et technique du Core group "sécurité alimentaire", à Rome,

- aux frais réels les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration, d'interprétariat de la délégation régionale en Asie au dernier trimestre 2013 ainsi que les frais d'organisation de manifestations (diners-cocktails-événements de promotion..) sur place ;

- de modifier la délibération n°12-643 de la Commission Permanente du 26 octobre 2012 accordant 5 000 € au Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin pour l'appropriation et l'adaptation du concept des PNR français du **1er septembre 2012 au 31 décembre 2013** (au lieu du 31 août 2013) et d'autoriser la signature d'un avenant (en annexe) précisant les nouvelles dates du dossier ;

- d'autoriser l'émission d'un avenant n° 2 à la convention n° 2012 CD 215 signée avec l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale de la Croix Rouge Française précisant que l'Institut s'engage par écrit à ne pas déplacer de personnels ni d'élèves sur la zone d'intervention et ce pour toute la durée de la présente convention ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions pour les dossiers suivants :

- à Papillon Noir Théâtre pour la fin du programme « Enfance et Shoah » et le lancement du projet « D'Auschwitz à Srebrenica » du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013,
- au Réseau National des Juniors Associations « Les sentiers de la Mémoire » pour la 4<sup>ème</sup> semaine de la Mémoire de septembre 2013 à mai 2014,
- à Horizons Solidaires pour l'année 1 du programme triennal MAE, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013,
- à l'Université de Caen Basse-Normandie-MRSH de Caen pour le campus international d'été du 28 juin au 12 juillet 2013,
- à l'Association Je me souviens de ma Normandie pour l'organisation du Pavillon de la Normandie à la Grande Fête de Beupré du 22 au 25 août 2013,
- au Centre Chorégraphique National de Caen Basse-Normandie pour l'accueil d'une compagnie de danse de Kyoto à Caen du 22 mars au 27 mars 2013,
- à l'Université de Caen Basse-Normandie – Carré International – OFNEC pour la mise en œuvre des cours de Français Langue Etrangère du 26 août 2013 au 4 juillet 2014 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5444-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-495

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Faciliter la mobilité à l'international (P332)
<b>Titre</b>	<i>Aide à la mobilité via les structures-Bourses individuelles à la Mobilité</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, M. DESCHAMPS ne prenant pas part au vote pour le dossier relatif à la Ligue de l'Enseignement de la Manche,

- d'affecter sur l'AE « P332-Faciliter la Mobilité à l'International » de 265 525 € votée

en 2013, les montants suivants :

- 5 000 € au titre de l'opération P332O001 Aide à la Mobilité via les structures,
- 37 500 € au titre de l'opération P332O002 Bourses individuelles à la Mobilité ;

• d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2013 de la Région, un montant global de subventions de 42 500 € réparti comme suit :

- 5 000 € à SENOIS, pour l'animation du Service Volontaire européen sur le territoire normand pour l'année 2013,

- 5 000 € à AVRIL, pour un échange Euro-méditerranéen du 8 au 23 juillet 2013,

- 5 000 € à AVRIL, pour un échange Euro-méditerranéen du 22 juin au 02 juillet 2013,

- 3 000 € à la Ligue de l'Enseignement de la Manche, pour un échange de jeunes européens du 19 au 28 octobre 2013,

- 3 000 € à la MJC de Vire, pour l'envoi de jeunes virois dans quatre pays européens du 8 juillet au 12 août 2013,

- 5 000 € à l'association Théodore Panoplie, pour un séminaire de préparation d'échange de jeunes européen du 3 au 10 juin 2013,

- 3 000 € à l'ASPTT de Saint-Lô, pour un échange de jeunes européens dans le cadre de l'OFAJ, du 23 au 28 juillet 2013,

- 5 000 € à AVRIL, pour un séminaire européen de formation pour adultes et jeunes adultes sur le thème de la réduction des déchets, du 23 au 28 juillet 2013,

- 3 000 € à AVRIL, pour l'accueil de 4 SVE, Gergo TAR- Helin ACAR- Andreia MARTINS – Mariami MEGRELISHVILI et l'envoi d'un SVE, Justine LERCHE,

- 2 000 € à Pauline SANCHEZ, pour une mobilité collective à Kara au Togo, du 8 au 29 juillet 2013,

- 2 000 € à Camille CERIZAY, pour une mobilité collective à Somone au Sénégal du 1<sup>er</sup> au 29 août 2013,

- 500 € à Katia CAREL, pour une mission de service civique au Manitoba,

- 500 € à Thomas RICHARD, pour une mission de service civique au Manitoba,

- 500 € à Laureen Collette, pour une mission de service civique au Manitoba ;

• de déroger au principe d'antériorité des décisions pour les dossiers suivants :

- AVRIL pour un échange Euro-méditerranéen du 8 au 23 juillet 2013,

- AVRIL pour un échange Euro-méditerranéen du 22 juin au 02 juillet 2013,

- MJC de Vire pour l'envoi de jeunes virois dans quatre pays européens du 8 juillet au 12 août 2013,

- Association Théodore Panoplie pour un séminaire de préparation d'échange de jeunes européen du 3 au 10 juin 2013,

- ASPTT de Saint-Lô pour un échange de jeunes européens à l'accueil, du 23 au 28 juillet 2013,

- AVRIL pour un séminaire européen de formation pour adultes et jeunes adultes du 29 juillet au 08 août 2013,

- AVRIL pour l'accueil de 4 SVE, Gergo TAR- Helin ACAR- Andreia MARTINS – Mariami MEGRELISHVILI du 13 mai au 13 juillet 2013,

- Pauline SANCHEZ pour une mobilité collective à Kara au Togo du 8 au 29 juillet 2013,

- Camille CERIZAY pour une mobilité collective à Somone au Sénégal du 1<sup>er</sup> au 29 août 2013 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-4646-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-496

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Développer les réseaux et utiliser au mieux les fonds de coopération (P331)
<b>Titre</b>	<i>Appui au programme interreg, cotisations Europe et Internationales, promotion Europe</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AE P331 « Développer les réseaux et utiliser au mieux les fonds européens » de 240 606 € votée en 2013, les montants suivants :

- 3 000 € au titre de l'opération P331O001 Appui au Programme Interreg,
- 24 000 € au titre de l'opération P331O003 Promotion Europe ;

• d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2013 de la Région, un montant global de subventions de 27 000 € réparti comme suit :

- 3 000 € à Eco Engineering au titre des Bourses Closer pour le projet ECOTEXI,

- 24 000 € au Concours Européen de Piano de Ouistreham (CEPOR) pour le concours européen de piano 2013 ;

• d'autoriser :

- le versement de la cotisation 2013, d'un montant de 5 000 € à l'AIRF (Association Internationale des Régions Francophones),

- la signature d'un avenant joint en annexe, avec les 7 Vents du Cotentin afin de modifier le nouveau montant du budget prévisionnel de dépenses qui s'élève à 44 480€ ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-4644-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-497

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>CORRODYS - Soutien aux activités de diffusion et de transfert de technologie sur la période 2013 - 2014</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 724 530,00 €, votée en 2013, un montant de 210 387,00 €

au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région voté en 2013 à l'association Corrodys, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 210 387,00 €, sur une base éligible de 420 774,00 € HT avec un taux d'intervention maximal de 50,00%, pour le soutien aux activités de diffusion et de transfert de technologie sur la période 2013 – 2014 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-4994-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-498

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Transfert à ACTALIA des subventions accordées à l'Association pour le Développement de la Recherche appliquée dans les Industries Agricoles et Alimentaires de Normandie (ADRIA NORMANDIE), pour le financement des actions 2012 et 2013 déployées par le groupe innovation-produit de la structure</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de transférer la subvention FEDER de 480 122,98 € accordée à ADRIA NORMANDIE, par délibération n°12/818 en date du 21 décembre 2012 pour le financement des actions 2012 et 2013 déployées par le groupe innovation-produit de la structure, à ACTALIA ;
- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région afin de prendre en compte les dépenses au nom de ADRIA NORMANDIE et de ACTALIA pour l'année 2012 et 2013 ;
- d'approuver l'avenant joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-4999-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-499

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Association Normande des Entreprises Alimentaires (ANEA)- soutien au plan d'actions intelligence économique 2012-2013</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 724 530,00 €, votée en 2013, un montant de 31 034,93 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région voté en 2013 à l'Association Normande des Entreprises Agroalimentaires (ANEA), une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 31 034,93 €, sur une base éligible de 41 101,93 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 75,51 %, pour le programme d'action d'Intelligence Economique 2012-2013 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-4990-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-500

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Accompagnement à la création d'entreprises par la Coopérative d'Activités et d'Emploi CREA COOP 14 pour l'année 2013</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 724 530,00 €, votée en 2013, un montant de 46 163,70 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2013 de la Région à la Coopérative d'Activités et d'Emploi (CAE) CREACOOOP 14 une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 46 163,70 €, sur une base éligible de 139 182,56 € HT avec un taux d'intervention maximal de 33,17 %, pour son plan d'action d'accompagnement à la création d'entreprises pour 2013 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-4996-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-501

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Réalisation du Programme de promotion et d'accompagnement de l'installation à son compte dans l'artisanat par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Manche pour l'année 2013</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 724 530,00 €, votée en 2013, un montant de 150 000,00 €

au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région voté en 2013 à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Manche, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 150 000,00 €, sur une base éligible de 376 239,19 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 39,87 %, pour de la réalisation du Programme de promotion et d'accompagnement de l'installation à son compte dans l'artisanat, année 2013 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-4989-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-502

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Syndicat Mixte Manche Numérique - Déploiement de réseaux de nouvelle génération ' Très Haut Débit ' dans le département de la Manche : FTTH</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AP « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 14 425 620 €, votée en 2013, un montant de 3 015 600,00 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du budget 2013 de la Région, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 3 015 600,00 € au Syndicat Mixte Manche Numérique, pour l'opération de Déploiement de réseaux de nouvelle génération « Très Haut Débit dans le département de la Manche : FTTH – Phase d'expérimentation, sur une base éligible de 9 423 750,00 HT avec un taux d'intervention maximal de 32 % ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-4891-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-503

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Syndicat Mixte Manche Numérique - Raccordement des sites publics et d'entreprises au réseau de fibre optique départemental</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 14 425 620 €, votée en 2013, un montant de 1 734 400 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du budget 2013 de la Région, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 1 734 400 € au Syndicat Mixte Manche Numérique, pour l'opération de raccordement des sites publics et d'entreprises au réseau de fibres optiques départemental, sur une base éligible de 5 420 000 € HT avec un taux d'intervention maximal de 32 % ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-4859-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-504

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Conseil Général du Calvados - Mise en place d'un réseau Très Haut Débit - Volet 1 réseau de collecte + réseaux d'accès radio WiFiMax et FttO'</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 14 425 620€, votée en 2013, un montant de 4 750 000 € au titre de l'opération

« P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer au Conseil Général du Calvados :

\* *sur le chapitre 900*

- une subvention d'investissement d'un montant maximal de 4 750 000 €, sur une base éligible de 14 843 750 € HT avec un taux d'intervention maximal de 32 % pour l'opération de mise en place d'un réseau Très Haut Débit volet 1 réseau de collecte + réseaux d'accès radio WiFiMax et FttO»;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-4857-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-505

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Ecole de Management de Normandie (EMN) - Campus Numérique EMNormandie</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 14 425 620 €, votée en 2013, un montant de 162 252,74 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du budget 2013 de la Région, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 162 252,74 € à l'Ecole de Management de Normandie (EMN), pour le projet de Campus Numérique EMNormandie, sur une base éligible de 405 631,85 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 40 % ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-4907-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-506

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie - Modification de la convention de financement 'Délégation de service public pour la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de communication à très haut débit'</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de prolonger la date de fin de l'opération, portée par la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, de 15 mois, soit jusqu'au 30 mars 2015,
- d'approuver l'avenant, joint en annexe, à la convention de financement relative à la délégation de service public pour la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de communication à très haut débit,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-4861-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-507

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Centre Hospitalier de Coutances (Manche) - Terminal Santé Patient de la Communauté Hospitalière de Territoire Centre Manche</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de valider la modification de la date de début et fin d'opération portée par le Centre Hospitalier de Coutances qui est ainsi prorogée de 17 mois, soit jusqu'au 30 mars

2015. Le bénéficiaire s'engage à réaliser physiquement son opération entre le 01 juillet 2010 et le 30 mars 2015.

- d'approuver l'avenant de convention de financement relative à la réalisation d'un terminal santé patient de la Communauté Hospitalière Centre Manche, joint en annexe,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-4863-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-508

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Centre Hospitalier Mémorial France Etats-Unis de Saint-Lô - Terminal Santé Patient de la Communauté Hospitalière de Territoire Centre Manche</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de valider la modification de la date de début et fin d'opération portée par le Centre Hospitalier Mémorial France Etats-Unis de Saint-Lô qui est ainsi prorogée de 17

mois, soit jusqu'au 30 mars 2015. Le bénéficiaire s'engage à réaliser physiquement son opération entre le 01 juillet 2010 et le 30 mars 2015,

- d'approuver l'avenant à la convention de financement relative à la réalisation d'un terminal santé patient de la Communauté Hospitalière Centre Manche, joint en annexe,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-4865-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-509

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Centre hospitalier universitaire de CAEN - Mise en place du réseau régional numérique d'anatomie pathologique en oncologie</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 14 425 620€, votée en 2013, un montant de 157 704,40 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du budget 2013 de la Région, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 157 704,40 € au Centre hospitalier de Caen, pour la mise en place du réseau régional numérique d'anatomie pathologique en cancérologie, sur une base éligible de 457 316,60 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 34,48 % ;

- d'autoriser le Président à signer.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-4915-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-510

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Syndicat Mixte pour la mise en valeur et l'entretien de l'ancienne ligne de chemin de fer Condé s/ Huisne - Alençon : Projet d'animation touristique de la voie verte Alençon / Condé-sur-Huisne</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 724 530,00 € votée en 2013, un montant de 16 315,44 € au titre de l'opération

« P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 16 315,44 € au Syndicat Mixte pour la mise en valeur et l'entretien de l'ancienne ligne de chemin de fer Condé s/ Huisne – Alençon, pour l'animation du projet touristique de la voie verte en 2012 et 2013, sur une base éligible de 32 630,88 € HT avec un taux d'intervention maximal de 50,00 % ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5031-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-511

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Communauté d'Agglomération du Pays de Flers - Création d'un circuit d'interprétation : 'des sites de la Butte Rouge et des Minières' - changement de bénéficiaire - avenant à la convention</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de modifier le bénéficiaire de l'aide FEDER pour la création d'un circuit d'interprétation intitulé : « des sites de la Butte Rouge et des Minières », comme suit ;

<b>Ancien bénéficiaire</b>	<b>Nouveau bénéficiaire</b>
Communauté de Communes de la Haute-Varenne et du Houlme	Communauté d'Agglomération du Pays de Flers

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de financement la convention joint en annexe,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-3552-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-512

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Aménagement de la Lande Saint Gabriel - Commune de Tourlaville Réajustement du plan de financement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de valider le nouveau plan de financement relatif au soutien de l'aménagement de la lande Saint Gabriel de la commune de Tourlaville comme suit :

DEPENSES HT (€)		RESSOURCES (€)		
Travaux et équipements	532 301,27	<b>FEDER</b>	<b>121 335,67</b>	<b>22,79%</b>
		Etat	10 000,00	1,88%
		C.N.D.S	6 000,00	1,13%
		CRBN	200 000,00	37,57%
		CG 50	60 036,00	11,28%
		Autofinancement	134 929,60	25,35%
<b>TOTAL</b>	<b>532 301,27</b>	<b>TOTAL</b>	<b>532 301,27</b>	<b>100,00%</b>

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5704-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-09-513**

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>OPH Manche Habitat - 35 logements sociaux à Torigni-sur-Vire réajustement du plan de financement du dossier</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013**

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Mme COUSIN ne prenant pas part au vote sur ce rapport,

- de valider le nouveau plan de financement concernant la réhabilitation de 35 logements sociaux à Torigni-sur-Vire par l'Office Public de l'Habitat (OPH) Manche Habitat :

DEPENSES HT (€)		RESSOURCES (€)		
Travaux de surcoût HPE rénovation	489 988,87	<b>FEDER</b>	<b>87 500,00</b>	<b>17,86 %</b>
		EDF	43 862,00	8,95 %
		Autofinancement	358 626,87	73,19 %
<b>TOTAL</b>	<b>489 988,87</b>		<b>489 988,87</b>	<b>100,00 %</b>

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-4873-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-514

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>OPH Manche Habitat - Avenant n°1 - prorogation du délai de réalisation réhabilitation de 44 logements sociaux à Agneaux</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'approuver l'avenant n° 1 à la convention joint en annexe, modifiant la date de fin de l'opération « réhabilitation 44 logements sociaux à Agneaux » portée par l'OPH Manche Habitat qui est ainsi prorogée de 9 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2013 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-4885-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-09-515**

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>OPH Manche Habitat - Avenant n°1 - prorogation du délai de réalisation réhabilitation de 48 logements sociaux à Saint-Lô</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013**

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, M. DIGARD ne prenant pas part au vote sur ce rapport,

- de proroger de onze mois, soit jusqu'au 30 juin 2014, le délai d'achèvement de l'opération, de « réhabilitation 48 logements sociaux à Saint-Lô » portée par l'OPH Manche Habitat ;
- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de financement joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-4886-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-516

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>L'Etape - Avenant modificatif ' animateurs du covoiturage '</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de valider le nouveau nombre maximal de versements possible pour le projet « animateurs du covoiturage » de l'Etape : le bénéficiaire pourra demander 12 paiements, soit 11 acomptes et le solde ;

- d'approuver l'avenant modificatif à la convention de financement relative à l'opération "animateurs du covoiturage" jointe en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-4945-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-09-517**

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Les 7 vents du Cotentin - Avenant modificatif ' Conseil en Habitat Solidaire et Durable en Basse Normandie '</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013**

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de valider le nouveau nombre maximal de versements possible pour le projet « animateurs du covoiturage » de la SCIC Les 7 Vents du Cotentin : le bénéficiaire pourra demander 15 paiements, soit 14 acomptes et le solde ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SCIC Les 7 Vents du Cotentin, l'avenant n°1 à la convention de financement joint en annexe,

- tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-4922-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-518

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Commune du Grand Celland - Réhabilitation de l'école communale réajustement du plan de financement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de valider le nouveau plan de financement relatif à la réhabilitation de l'école communale par la commune du Grand Celland comme suit :

DEPENSES HT (€)		RESSOURCES (€)		
Surcoût des travaux	60 739,89	<b>FEDER</b>	<b>16 650,90</b>	<b>27,41 %</b>
		Etat DGE	19 371,14	31,89 %
		Département 50	9 080,22	14,95 %
		EDF	1 846,19	3,04 %
		Réserve parlementaire	1 513,37	2,49 %
		Autofinancement	12 278,07	20,21 %
<b>TOTAL</b>	<b>60 739,89</b>		<b>60 739,89</b>	<b>100,00 %</b>

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-4879-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-519

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Commune de Macé - Acquisition d'une chaufferie bois et réseau de chaleur</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AP « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 14 425 620 €, votée en 2013, un montant de 33 601,35 € au titre de l'opération

« P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du budget 2013 de la Région, à la Commune de Macé, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 33 601,35 €, sur une base éligible de 175 530,76 € HT avec un taux d'intervention maximal de 19,14 %, pour l'installation d'une chaufferie bois déchiqueté et d'un réseau de chaleur ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-4878-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-520

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Transfert à la Communauté de Communes des Sources de l'Orne de la subvention accordée à la Communauté de Communes du Pays de Mortrée- avenant n°1</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• de transférer la subvention FEDER de 66 909,87 € accordée à la Communauté de Communes du Pays de Mortrée, lors de la Commission Permanente du 29 juin 2012 (délibé-

ration n°12-429) pour l'installation d'une chaufferie bois et d'un chauffe-eau solaire à la Communauté de Communes des Sources de l'Orne ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Communauté de Communes des Sources de l'Orne, l'avenant n° 1 à la convention joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-4880-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-09-521**

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Communauté de Communes de Gacé - modification de la délibération suite à une erreur matérielle</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013**

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• de modifier, suite à une erreur matérielle, la délibération n° 12-286 de la Commission Permanente du 25 mai 2012 comme suit :

- d'attribuer sur le chapitre 900 du budget 2013 de la Région, un montant de 32 737,80 € au lieu de 34 737,80 € à la Communauté des Communes de Gacé, pour son projet d'installation d'une chaudière bois ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-4877-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-522

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>SA Falaise Energie - installation d'une chaufferie bois et réseau de chaleur dans le cadre d'une délégation de service public avec la commune de falaise</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AP « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 14 425 620 €, votée en 2013, un montant de 391 868,60 € au titre de l'opération

« P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du budget 2013 de la Région, à la SA Falaise énergie, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 391 868,60 €, sur une base éligible de 2 066 081,98 € HT avec un taux d'intervention maximal de 18,97 %, pour l'installation d'une chaufferie et d'un réseau de chaleur ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-4882-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-523

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>SAS Eddal EcoManche- installation de 11 chaudières bois par voie de Contrat de partenariat Public-Privé avec le Département de la Manche - convention tripartite</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de valider la convention tripartite FEDER pour l'installation de 11 chaudières bois par voie de contrat de partenariat Public/Privé conclue entre la Région, la SAS Eddal

EcoManche et le Département de la Manche jointe en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-4875-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-524

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Syndicat Mixte du PNR Normandie-Maine - réajustement du plan de financement du projet de film documentaire sur le Sarthon</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de valider le nouveau plan de financement relatif au projet de film documentaire sur le Sarthon par le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Normandie-Maine comme suit :

DEPENSES TTC (€)		RESSOURCES (€)		
Montage film	14 135,40	<b>FEDER</b>	<b>10 398,22</b>	<b>40,67 %</b>
Diffusion et communication	11 434,00	Agence de l'eau Loire-Bretagne	14 205,22	55,56 %
		Fédération de la Pêche 61	965,92	3,78 %
		Autofinancement	0,04	0.00 %
<b>TOTAL</b>	<b>25 569,40</b>		<b>25 569,40</b>	<b>100,00 %</b>

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-4884-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-09-525**

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Syndicat Mixte du PNR Normandie-Maine - Gestion de la Réserve Naturelle Régionale géologique en 2013</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013**

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter :

- sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 724 530 €, votée en 2013, un montant de 15 897,06 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale »,

- sur l'AP « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 14 425 620 €, votée en 2013, un montant de 4 102,28 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer au Syndicat Mixte du PNR Normandie-Maine :

\* sur le chapitre 930 du budget 2013 de la Région,

- une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 15 897,06 €, sur une base éligible de 31 647,06 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 39,74 % pour la gestion de la Réserve Naturelle Régionale géologique en 2013;

\* sur le chapitre 900 du budget 2013 de la Région,

- une subvention d'investissement d'un montant maximal de 4 102,28 €, sur une base éligible de 8 352,28 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 10,26 % pour la gestion de la Réserve Naturelle Régionale géologique en 2013 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-4881-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-526

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Conservatoire des espaces naturels de Basse-Normandie (CEN) - Gestion de la réserve naturelle régionale des anciennes carrières d'Orival en 2011 - modification du plan de financement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• de transférer les subventions FEDER de 12 307,46 € en Fonctionnement (AE) et de 7 608,64 € en Investissement (AP) accordées au CFEN par délibération n°11-689 de la

Commission Permanente du 21 octobre 2012, pour la Gestion de la réserve naturelle régionale des anciennes carrières d'Orival en 2011, au Conservatoire des Espaces Naturels de Basse-Normandie pour la Gestion de la réserve naturelle régionale des anciennes carrières d'Orival en 2011 ;

- de valider le nouveau plan de financement :

**BUDGET MODIFIÉ DU PROJET :**

DEPENSES TTC (€)		RESSOURCES (€)		
<b>Investissement :</b>		<b>Investissement :</b>		
Travaux	14 002,77	FEDER	7 436,92	17,99 %
Matériel/ équipement	896,38	Région DADD	7 449,62	18,02 %
<b>Fonctionnement :</b>		<b>Fonctionnement :</b>		
Frais de personnel	19 630,46	FEDER	12 479,18	30,18 %
Frais de déplacements	545,65	Région DADD	12 375,26	29,93 %
Frais généraux	6 270,03	Autofinancement	1 604,31	3,88 %
<b>TOTAL</b>	<b>41 345,29</b>		<b>41 345,29</b>	<b>100,00%</b>

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 724 530 €, votée en 2013, un montant de 171,72 € au titre de l'opération « P333Ooo1 - Subvention Globale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2013 de la Région, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 171,72 € au Conservatoire des Espaces Naturels de Basse-Normandie, pour son projet de Gestion de la réserve naturelle régionale des anciennes carrières d'Orival en 2011 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-09-527**

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Cotentin - Avenant n°1 - prorogation du délai de réalisation réhabilitation- Atlas de Biodiversité Communales dans la Manche</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013**

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de proroger de deux mois le délai d'achèvement de l'opération, soit jusqu'au 31 août 2013, l'action « Atlas de Biodiversité Communales dans la Manche » du CPIE « Vivre en Cotentin » ;

- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de financement joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5452-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-528

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Conservatoire des Espaces Naturels de Basse-Normandie (CEN) - Gestion de la réserve naturelle régionale des anciennes carrières d'Orival en 2013</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 724 530 €, votée en 2013, un montant de 15 748,15 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2013 de la Région, au Conservatoire des Espaces Naturels, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 15 748,15 €, sur une base éligible de 33 410,18 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 47,14 % pour la gestion de la Réserve Naturelle Régionale des anciennes carrières d'Orival en 2013 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-4872-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-09-529**

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Demandes de financement au titre de l'assistance technique FEDER et FEADER - préparation des programmes européens pour la période 2014-2020</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013**

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver la demande de financement FEDER de 135 023,62 € relatifs à la préparation du programme opérationnel FEDER/FSE 2014-2020 en Basse-Normandie, qui correspond au budget prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES TTC (€)		RESSOURCES (€)		
Assistance à l'élaboration de la RIS3	74 343,36	FEDER	135 023,62	60,0 %
Assistance à l'élaboration du PO	150 696,00	Autofinancement	90 015,74	40,0 %
<b>TOTAL</b>	<b>225 039,36</b>	<b>TOTAL</b>	<b>225 039,36</b>	<b>100,0 %</b>

- d'approuver la demande de financement FEADER de 59 800,00 € relatifs à l'évaluation ex ante et à l'évaluation stratégique environnementale du programme de développement rural 2014-2020 en Basse-Normandie, qui correspond au budget prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES TTC (€)		RESSOURCES (€)		
Prestations de services : évaluations (2 lots)	119,600	FEADER	59 800,00	50,0 %
		Autofinancement	59 800,00	50,0 %
<b>TOTAL</b>	<b>119 600,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>119 600,00</b>	<b>100,0 %</b>

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-6023-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-530

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Opération 'Bocage, agroforesterie, verger, des paysages identitaires à conserver' du Parc Naturel Régional du Perche</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à verser au PNR du Perche, la somme de 26 915,78 €, sur une base éligible de

53 831,56 € HT, avec un taux d'intervention maximal de 50,00 % pour son opération intitulée "Bocage, agroforesterie, verger, des paysages identitaires à conserver", au titre du dispositif 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou du PNR » ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-4430-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-531

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
<b>Titre</b>	<i>Installation - Transmission et Emploi Agricole - Fonctionnement Installation CPER - Fonctionnement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE «P040-SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE ET D'UNE SYLVICULTURE DURABLES » de 4 347 559 €, votée en 2008 et 2012, un montant de 97 982 € au titre de l'opération « P040O034-Installation» ;
- sur l'AE «P040-SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE ET D'UNE SYLVICULTURE DURABLES » de 2 479 000 €, votée en 2013, un montant de 84 097 € au titre de l'opération « P040O007 Installation-transmission et emploi agricole» ;

- d'attribuer, sur le chapitre 939 « action économique » du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :

Au titre de l'opération « P040O034 – INSTALLATION » :

- 29 883 € à la Chambre d'Agriculture du Calvados, pour le Répertoire Départemental Installation 2013 sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 80 250 € TTC ;
- 37 424 € à la Chambre d'Agriculture de la Manche, pour le Répertoire Départemental Installation 2013 sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 100 500 € TTC ;
- 30 255 € à la Chambre d'Agriculture de l'Orne, pour le Répertoire Départemental Installation 2013 sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 81 250 € TTC,

conformément à l'annexe 3 jointe,

- 420 € à Monsieur Bruno LENEPVEU, pour la réalisation d'un audit de reprenabilité de son exploitation agricole, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 840 € HT ;

Au titre de l'opération « P040O007 – INSTALLATION-TRANSMISSION ET EMPLOI AGRICOLE »

- 15 000 € à l'association des Jeunes Agriculteurs de Basse-Normandie, pour leur projet de création de site Internet sur l'installation, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 18 748,80 € TTC;
  - 27 144 € à l'ARDEAR de Basse-Normandie, pour son programme d'actions 2013 de soutien à l'installation et à la transmission agricole, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 55 760 € TTC ;
  - un montant total de 41 953 €, sous la forme de subventions forfaitaires, aux propriétaires et exploitants agricoles, conformément à la liste présentée en annexe 4, au titre de l'aide à la location des terres et/ou des bâtiments et de la maison d'habitation, de l'aide *de minimis* exploitant agricole (ces aides étant versées sur présentation du bail signé avec le jeune locataire) ;
- de prendre en charge la rémunération et la protection sociale et accident du travail des 4 stagiaires bénéficiaires d'un contrat de parrainage, conformément aux annexes 1 et 2, pour une durée totale de 3 337 heures et un montant indicatif de 15 375,21 € ;
- d'annuler la prise en charge de la rémunération et de la protection sociale et accident du travail du contrat de parrainage de Monsieur Anthony PATY, pour une durée de 1 365 heures et un montant indicatif de 6 673,50 €, attribuée par la délibération n°13-04-174 de la commission permanente du 19 avril 2013, ce dernier renonçant à son stage;
- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les dossiers d'aide présentés en annexe 4 (aides liées à des contrats de transmission) ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour le dossier d'aide à la réalisation d'un audit de reprenabilité :
- le versement de l'aide sera effectué sur présentation du compte-rendu technique de la prestation et sur présentation des factures certifiées acquittées ;
  - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- pour les autres dossiers, d'appliquer les modalités de paiement figurant dans les conventions présentées en annexes n°5, 6 et 7 jointes à la présente délibération ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention n°2013-AGRI-162 avec les Chambres Départementales d'Agriculture du Calvados, de la Manche et de l'Orne, jointe en annexe 5 ;
- la convention n°2013-AGRI-38 avec les Jeunes Agriculteurs de Basse-Normandie présentée en annexe 6 ;
- la convention n°2013-AGRI-163 avec l'ARDEAR de Basse-Normandie présentée en annexe 7 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5378-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-532

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
<b>Titre</b>	<i>Réduction des charges, Autonomie des Exploitations, Investissements Collectifs-Prairies - Fonctionnement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P040-SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE ET D'UNE SYLVICULTURE DURABLES » de 2 479 000 €, votée en 2012, un montant de

7 625,33 € au titre de l'opération « P0400010-Réduction des charges, autonomie des exploitations, investissements collectifs-prairie » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 « action économique » du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :

- 7 625,33 € aux différents bénéficiaires du chèque conseil agricole listés en annexe 1 jointe sachant que les aides sont attribuées sur la base du montant subventionnable plafonné à 1 000 €, et des taux d'aide indiqués dans cette même annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les chèques conseil agricole :

- le versement de l'aide sera effectué sur présentation du compte-rendu technique de la prestation et sur présentation des factures certifiées acquittées ;
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5066-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-533

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
<b>Titre</b>	<i>Réduction des charges, autonomie des exploitations, investissements collectifs-prairies - Investissement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP «P040 Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 2 640 000 €, votée en 2013, un montant de 19 325 € au titre de l'opération « P040O010 réduction des charges, autonomie des exploitations, investissements collectifs-

prairie» ;

- d'attribuer, sur le chapitre 909 « Action économique » du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes, au titre de l'opération « P0400010 – Réduction des charges, autonomie des exploitations, investissements collectifs-prairies »

- l'aide à un bénéficiaire aux investissements des entreprises de travaux agricoles figurant dans le tableau joint en annexe 1, pour un montant total de 19 325 €. L'aide est accordée sur la base de la dépense éligible et du taux d'aide figurant dans cette même annexe ;
- le complément d'aide à la CUMA de St Germain le Gaillard, pour un montant de 625 €, dans le cadre de l'enveloppe totale de 370 000 € attribuée à l'ASP en 2013, pour la prise en charge des dossiers « Investissements collectifs CUMA » au titre de l'année 2013 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- l'aide est accordée sur la base du montant subventionnable et du pourcentage conformément au tableau joint en annexe 1 ;
- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense subventionnable, les participations de la Région seront réduites au prorata.

- d'autoriser l'ASP :

- d'une part à verser à la CUMA de St Germain le Gaillard, le complément de subvention de la Région pour un montant de 625 €, sur la dotation 2013 qui lui a été attribuée ;
- d'autre part à verser sur ce dossier la contrepartie FEADER pour un montant égal au montant de la contrepartie régionale,

- de modifier la délibération n°CP 13-06-404 du 28 juin 2013 comme suit : l'aide de la Région de 4 861,28 € initialement attribuée, au titre de la mesure 121C2, à la CUMA de St Germain le Gaillard, et sa contrepartie FEADER équivalente de 4 861,27 €, est augmentée à 5 486,28 € pour la part Région et à 5 486,27 € pour sa contrepartie FEADER sur la base d'une dépense subventionnable de 43 890,18 € HT ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le bénéficiaire listé en annexe 1 jointe, une convention attributive d'une aide régionale.
- l'avenant n°1 à la convention n°121.12.D061.000022 avec la CUMA BOVIRESTO (annexe 2 jointe) ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-534

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
<b>Titre</b>	<i>Appui aux filières CPER 2008 - Fonctionnement Filières végétales HCPER - Fonctionnement Compétitivité Filière Bois CPER 2008 - Fonctionnement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE «P040-SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE ET D'UNE SYLVICULTURE DURABLES » de 4 132 990 €, votée en 2008 et 2012, un montant de 43 890 €, au titre de l'opération « P040O018 Appui aux filières - Production légumière et horticole CPER» ;
- sur l'AE «P040-SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE ET D'UNE SYLVICULTURE DURABLES » de 2 479 000 €, votée en 2012, un montant de 97 826 €, au titre de l'opération « P040O005 Filières végétales – Cidre HCPER» ;
- sur l'AE «P040-SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE ET D'UNE SYLVICULTURE DURABLES » de 540 670 €, votée en 2008 et 2012, un montant de 39 500 € au titre de l'opération « P040O035 Compétitivité filière bois CPER» ;

- d'attribuer, sur le chapitre 939 « action économique » du budget 2013 de la Région, les subventions maximum suivantes :

Au titre de l'opération « P040O018 Appui aux filières - production légumière et horticole CPER» :

- 20 000 € à l'ADEAR 14 pour une étude sur la viabilité des structures maraîchères de Basse-Normandie, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 46 900 € TTC ;
- 23 890 € à l'association Biopousses pour la mise en place d'une plateforme d'information et d'échanges professionnels pour les maraîchers biologiques de Basse-Normandie, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 47 780 € TTC ;

Au titre de l'opération « P040O005 Filières végétales – Cidre HCPER» :

- 62 795,50 € à la Maison Cidricole de Normandie (anciennement ARDEC),
- 4 583,50 € à l'IRQUA,
- 30 447 € à l'IDAC,

sur la base des montants d'aide et des coûts éligibles par action, présentés en annexe 1 jointe ;

Au titre de l'opération « P040O035 Compétitivité filière bois CPER» :

- 17 500 € au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Normandie-Maine, pour la mise en œuvre d'un Plan de Développement de Massif dans la forêt d'Ecouves, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 35 000 € TTC ;
- 20 000 € au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Normandie-Maine, pour la coordination et l'animation de la charte forestière de territoire 2013, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 60 000 € TTC ;
- 1 000 € à chacun des 2 bénéficiaires figurant sur la liste jointe en annexe 12, pour la réalisation d'un Plan Simple de Gestion forestière volontaire ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- pour les dossiers des Plans Simples de Gestion présentés en annexe 12, les aides seront versées au vu de la notification d'agrément du CRPF des plans simples de gestion transmise à la Région par le CRPF de Normandie ;
- pour les autres dossiers, d'appliquer les modalités de paiement figurant dans les conventions présentées en annexes n°2 à 11 jointes;

- de modifier la délibération n°10-556 de la Commission Permanente du 24 septembre 2010, l'aide de 1 000 € attribuée à l'indivision L'Huillier-d'Andlau, étant transférée à Monsieur Patrick d'Andlau.

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention 2013-AGRI-166 avec l'ADEAR 14 (annexe 2) ;
- la convention 2013-AGRI-167 avec Biopousses (annexe 3) ;
- la convention 2013-AGRI-169 avec l'Interprofession des Appellations Cidricoles et la Maison Cidricole de Normandie (annexe 5) ;
- les conventions 2013-AGRI-168, 2013-AGRI-170, 2013-AGRI-171 et 2013-AGRI-172 avec la Maison Cidricole de Normandie (annexes 4, 6, 7 et 8) ;
- la convention 2013-AGRI-173 avec la Maison Cidricole de Normandie et l'Irqua-Normandie (annexe 9) ;
- les conventions 2013-AGRI-174 et 2013-AGRI-175 avec le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Normandie-Maine (annexes 10 et 11) ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5424-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-535

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
<b>Titre</b>	<i>Filières Forêt-Bois - Investissement</i> <i>Plan Végétal pour l'Environnement - Investissement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer à:

- divers bénéficiaires au titre de l'aide au reboisement des peuplements forestiers pauvres, les aides figurant dans le tableau joint en annexe 1, sur le chapitre 909 « Développement économique » du budget 2013 de la Région, pour un montant total de 66 175,39 €, dans le cadre de l'enveloppe de 150 000 € accordée à l'Agence de Services et de Paiement, pour la prise en charge des dossiers de reboisement de peuplements forestiers pauvres en 2013 ;
  - divers bénéficiaires au titre du Plan Végétal Environnement 2013, les aides figurant dans le tableau joint en annexe 2, sur le chapitre 909 « Développement économique » du budget 2013 de la Région, pour un montant total de 47 316,54 €, dans le cadre de l'enveloppe de 100 000 € précédemment accordée à l'Agence de Services et de Paiement, pour la prise en charge des dossiers du Plan Végétal pour l'Environnement en 2013 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5432-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-536

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
<b>Titre</b>	<i>PMBE - Investissement Filière bovine - ovine - Investissement Filière porcine - Investissement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP «P040-soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture

durables » de 1 351 000 €, votée en 2008, un montant de 39 426,67 €, ventilé comme suit :

- 15 651,55 € pour l'opération «P040O015 ELEVAGE BOVIN-OVIN AP » ;
- 23 775,12 € pour l'opération «P040O017 FILIERE PORCINE AP » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 909 « Développement «économique » du budget 2013 de la Région :

Au titre de l'opération «P040O012 PMBE» :

- à divers bénéficiaires, les 99 aides figurant dans le tableau joint en annexe 2, pour un montant total de 365 464,04 € dans le cadre de l'enveloppe totale de 800 000 € attribuée à l'ASP, pour la prise en charge des dossiers du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage au titre de l'année 2013 ;

Au titre de l'opération «P040O015 ELEVAGE BOVIN-OVIN AP » :

- 15 651,55 € à 10 bénéficiaires pour leurs dossiers d'investissements d'amélioration en élevage, conformément aux montants d'aides individuelles proposés dans le tableau présenté en annexe 1.

Au titre de l'opération «P040O017 FILIERE PORCINE AP » :

- 23 775,12 € à 4 bénéficiaires pour leurs dossiers d'investissements d'amélioration en élevage, conformément aux montants d'aides individuelles proposés dans le tableau présenté en annexe 1.

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables conformément au tableau joint en annexes 1 et 2 ;
- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-537

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
<b>Titre</b>	<i>Filière équine - Fonctionnement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 2 479 000 €, votée en 2012, un montant de 14 000 € au titre de l'opération « P040O003 - filière équine » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 939 « Action économique » du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes, au titre de l'opération « P040O003 – filière équine » :

- 14 000 € au COREN pour sa participation au salon du cheval de Paris - édition 2013, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 33 903 € TTC,
- de diminuer de 40 000 € le montant d'aide attribué au Pôle de Compétitivité Filière équine (Pôle Hippolia) pour son fonctionnement sur le budget 2009 de la Région par les Commissions Permanentes du 3 juillet 2009 et du 28 mai 2010,
- d'attribuer, sur le chapitre 939 « Action économique » du budget 2009 de la Région, une aide de 40 000 € à la Fondation de Coopération Scientifique dite « Fondation Hippolia » pour le lancement de son programme d'actions, sous forme d'une avance remboursable,
- d'autoriser le Président à signer :
- la convention n°2013-AGRI-182 avec le COREN, jointe en annexe 1,
  - l'avenant n°2 à la convention 2009-AGRI-205 avec le Pôle de Compétitivité Filière équine (Pôle Hippolia), joint en annexe 2,
  - la convention n°2013-AGRI-183 avec la Fondation Hippolia, jointe en annexe 3,
  - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5333-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-538

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
<b>Titre</b>	<i>Innovation, études et expérimentations - Fonctionnement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver l'appel à projets 2013-2014 « Initiatives et Synergies partenariales pour le développement de pratiques novatrices et durables en réponse aux besoins des professionnels » joint en annexe 5.

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°1 à la convention 2011-AGRI-86 avec les chambres départementales d'agriculture de Basse-Normandie et la chambre régionale d'agriculture de Normandie, figurant en annexe 1 jointe ;
- l'avenant n°1 à la convention 2011-AGRI-98 avec la chambre régionale d'agriculture de Normandie, les chambres départementales d'agriculture de Basse-Normandie et l'institut de l'Elevage, figurant en annexe 2 jointe ;
- l'avenant n°2 à la convention 2011-AGRI-92 avec la chambre régionale d'agriculture de Normandie et la chambre départementale d'agriculture de l'Eure, figurant en annexe 3 jointe ;
- l'avenant n°1 à la convention 2012-AGRI-197 avec la chambre régionale d'agriculture de Normandie, figurant en annexe 4 jointe ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5336-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-539

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
<b>Titre</b>	<i>Qualité et valorisation des productions agricoles - Fonctionnement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE «P040-SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE ET

D'UNE SYLVICULTURE DURABLES » de 2 798 059 €, votée en 2008, un montant de 163 865,97 € au titre de l'opération « P040O028 – Qualité - Autres signes de Qualité CPER » ;

- sur l'AE «P040-SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE ET D'UNE SYLVICULTURE DURABLES » de 2 479 000 €, votée en 2013, les montants suivants :

- \* 311 035,65 € au titre de l'opération « P040O009 – Qualité et valorisation des productions agricoles » ;

- \* 1 500 € au titre de l'opération « P040O001 - Animations agricoles ».

- d'attribuer, sur le chapitre 939 « action économique » du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :

Au titre de l'opération « P040O028 – Qualité - Autres signes de Qualité CPER » :

- 17 442,83 € au Syndicat de Promotion du Cidre Cotentin, pour la réalisation de son programme d'actions 2013, sur la base d'une dépense éligible de 24 918,33 € TTC,
- 14 142,20 € à l'association Normandie Viande Bio, pour la réalisation de son programme d'actions 2013, sur la base d'une dépense éligible de 27 161,52 € HT ;
- 33 370,49 € à l'association InterBio Normandie, pour la réalisation de son programme d'animation 2013, sur la base d'une dépense éligible de 69 931,03 € TTC.
- 5 055,00 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie pour la réalisation de son programme 2013 pour le développement de l'agriculture biologique, sur la base d'une dépense éligible de 8 425,00 € HT ;
- 12 648,00 € à la Chambre d'Agriculture du Calvados pour la réalisation de son programme partenarial de développement de l'agriculture biologique 2013, sur la base d'une dépense éligible de 21 080,00 € HT ;
- 8 593,00 € à la Chambre d'Agriculture de la Manche pour la réalisation de son programme partenarial pour le développement de l'agriculture biologique 2013, sur la base d'une dépense éligible de 14 322,00 € HT ;
- 72 614,45 € au Groupement d'Agriculture Biologique de Basse-Normandie pour la réalisation de son programme 2013 pour le développement de l'agriculture biologique, sur la base d'une dépense éligible de 119 439,64 € TTC ;

Au titre de l'opération « P040O009 - Qualité et valorisation des productions agricoles » :

- 306 713,00 € à l'IRQUA Normandie pour son programme d'animation qualité 2013, sur la base d'une dépense éligible de 436 420,00 € TTC ;
- 1 480,65 € à l'Association de gestion des ODG laitiers normands pour la réalisation de leur charte graphique, sur la base d'une dépense éligible de 2 392,00 € TTC ;

Au titre de l'opération «P040O001 - Animations agricoles » :

- 1 500 € à l'Office de Tourisme de Livarot, pour l'organisation de sa Foire aux Fromages 2013, sur la base d'une dépense éligible prévisionnelle de 32 790 € TTC ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention 2013-AGRI-178 avec le Syndicat de Promotion du Cidre du Cotentin présentée en annexe 1 jointe ;
- la convention 2013-AGRI-179 avec l'association Normandie Viande Bio présentée en annexe 2 jointe ;
- la convention 2013-AGRI-180 avec l'association InterBio Normandie présentée en annexe 3 jointe ;
- la convention partenariale 2013-AGRI-199 avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, la Chambre d'Agriculture du Calvados et la Chambre d'Agriculture de la Manche présentée en annexe 4 jointe ;
- la convention 2013-AGRI-200 avec le Groupement Régional d'Agriculture Biologique présentée en annexe 5 jointe ;
- la convention 2013-AGRI-201 avec l'IRQUA Normandie présentée en annexe 6 jointe ;
- la convention 2013-AGRI-202 avec l'Association de gestion des ODG laitiers normands présentée en annexe 7 jointe ;
- la convention 2013-AGRI-177 avec l'Office de Tourisme de Livarot, présentée en annexe 8 jointe ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5332-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-540

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
<b>Titre</b>	<i>Qualité et valorisation des productions agricoles - Investissement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P040-soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture

durables » de 3 064 278 €, votée en 2008, un montant de 3 554,63 € au titre de l'opération « P040O029 - Qualité Accompagnement individuel producteurs »;

- d'attribuer, sur le chapitre 909 « Action économique » du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :

- les aides aux bénéficiaires figurant dans l'annexe n°1 jointe, pour un montant total de 242 022,92 €, dans le cadre des reliquats des enveloppes antérieures attribuées à l'ASP ;

Au titre de l'opération « P040O029 - Qualité Accompagnement individuel producteurs »

- au bénéficiaire figurant dans l'annexe n°2 jointe, un montant total de 3 554,63 €. L'aide est accordée sur la base de la dépense éligible et du taux d'aide figurant dans cette même annexe ;

- d'autoriser l'ASP :

- d'une part, à verser aux bénéficiaires énumérés en annexe n°1 les montants de subvention Région mentionnés dans cette même annexe, pour un montant total de 242 022,92 € sur les reliquats antérieurs ;
- d'autre part, à verser sur ces dossiers la contrepartie FEADER pour un montant total de 242 022,86 €.

- de prévoir les modalités de paiement suivantes aux bénéficiaires :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de subvention accordée ;
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense éligible, les participations de la Région et du FEADER seront réduites au prorata.

- de modifier les délibérations :

- n° 09-923 de la Commission Permanente du 20 novembre 2009, la subvention de 2 037 € initialement attribuée à Monsieur Loïc TOULLIER, pour l'achat d'une faucheuse, étant transférée au GAEC DE LA PREVOSTAIE ;
- n° 11-402 de la Commission Permanente du 24 juin 2011, la subvention de 7 350 € initialement attribuée à Monsieur Christophe DUGUEY, pour l'achat d'un round-baller, étant transférée à l'EARL BELLAUNAY et la subvention de 3 640 € initialement attribuée à l'EARL LA MARE DU MOULIN pour l'achat d'une faneuse, étant transférée à l'EARL LESAGE ;
- n° 11-940 de la Commission Permanente du 16 décembre 2011, la subvention de 3 927 € initialement attribuée au GAEC PEZET, pour l'achat d'une herse de prairie, étant transférée à l'EARL PEZET ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions attributives d'aide avec chacun des bénéficiaires listés en annexes 1, 2 et 3 jointe;
- l'avenant n°1 à la convention attributive d'une aide de la Région Basse-Normandie et du FEADER « Investissements nécessaires à une démarche qualité » pour le dossier n°121.09.D050.000246 (annexe 4 jointe) ;
- l'avenant n°1 à la convention attributive d'une aide de la Région Basse-Normandie et du FEADER « Investissements nécessaires à une démarche qualité » pour le dossier n°121.11.D061.000022 (annexe 5 jointe);
- l'avenant n°1 à la convention attributive d'une aide de la Région Basse-Normandie et du FEADER « Investissements nécessaires à une démarche qualité » pour le dossier n°121.11.D014.000156 (annexe 6 jointe) ;
- l'avenant n°1 à la convention attributive d'une aide de la Région Basse-Normandie et du FEADER « Investissements nécessaires à une démarche qualité » pour le dossier n°121.11.D014.000026 (annexe 7 jointe) ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5032-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-541

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
<b>Titre</b>	<i>Aide aux Investissements Agroalimentaires - Investissement Transformation des produits agricoles et de la mer - Investissement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP «P040-SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE ET D'UNE SYLVICULTURE DURABLES » de 8 808 156 €, votée en 2008 et 2012, un montant

de 36 288,81 € au titre de l'opération « P040O033 Aides aux investissements IAA et transformation fermière » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 909 « Action économique » du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes, au titre de l'opération « P040O033 Aides aux investissements IAA et transformation fermière » :

- à l'ASP, pour la prise en charge des dossiers 2013 pour l'aide aux investissements agroalimentaires, un montant de 1 000 000 € ;
- les aides à divers bénéficiaires pour les investissements agroalimentaires figurant dans le tableau joint en annexe 1, dans le cadre de l'enveloppe de 5 005 000 € attribuée à l'ASP, pour la prise en charge des dossiers « Investissements agroalimentaires » pour un montant total de 1 083 975,25 € ;
- l'aide à Lait Douceur de Normandie pour les investissements agroalimentaires figurant dans le tableau joint en annexe 2, pour un montant total de 10 329,45 € ;
- l'aide à Granvilmer pour les investissements agroalimentaires pour un montant total de 25 730 € ;
- l'aide à Annie GUERARD, pour son atelier de conditionnement du safran, dans le cadre du dispositif d'aide à la transformation à la ferme, pour un montant d'aide de 229,36 € ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des montants subventionnables et des pourcentages conformément aux tableaux joints en annexes 1 et 2 jointe ;
- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense subventionnable, les participations de la Région seront réduites au prorata.

- de transférer la subvention de 203 890,80 € attribuée à Monsieur Jean-Marc BERTHELOT par délibération n° 12-538 de la Commission Permanente du 21 septembre 2012 à La Brasserie de l'Oudon (SARL) ;

- de modifier la délibération n°09-574 de la Commission Permanente du 3 juillet 2009, relative à l'attribution d'une aide Région/FEADER au Moulin de la Peltrie pour son projet de création d'un fournil pour fabrication du pain AB comme suit :

- Montant éligible : 162 207,57 € HT au lieu de 231 929,51 € HT,
- Montant de l'aide Région : 23 260,57 € au lieu de 33 268,40 €,
- Montant de l'aide FEADER : 23 260,56 € au lieu de 33 268,40 € ;

- de modifier la délibération n°12-538 de la Commission Permanente du 21 septembre 2012 comme suit : l'aide de la Région de 32 464,50 € initialement attribuée, au titre de la mesure 123, à l'entreprise Calvados Christian Drouin, et sa contrepartie FEADER équivalente de 32 464,50 €, est réduite à 20 388 € pour la part Région et à 20 388 € pour sa contrepartie FEADER sur la base d'une dépense subventionnable de 135 920 € HT ;

- d'annuler la subvention de 2 687,26 € attribuée par délibération n°11-834 de la Commission Permanente du 25 novembre 2011 à l'EARL Hermenault, pour son projet d'aménagement d'une chambre froide, celui-ci n'ayant pas donné suite à son projet ;

- d'autoriser l'ASP :

- d'une part à verser aux bénéficiaires énumérés en annexe 1, les montants de subvention de la Région mentionnés dans cette même annexe pour un montant total de 1 083 975,25 €, sur la dotation 2013 qui lui a été attribuée et les reliquats de dotation des années antérieures ;
- d'autre part à verser sur ces dossiers la contrepartie FEADER pour un montant égal au montant de la contrepartie régionale, s'établissant au total à 1 083 975,23 €.

- d'autoriser le Président à signer :

- avec chaque bénéficiaire listé en annexe 1 et 2 jointes, une convention attributive d'une aide régionale ;
- la convention n° 2013-AGRI-165 avec la SARL Lait Douceur de Normandie (annexe 3 jointe) ;
- l'avenant n°1 à la convention n°123.12.R025.000005 avec Calvados Christian Drouin (annexe 4 jointe) ;
- l'avenant n°1 à la convention n°123.12.R025.000007 avec La Brasserie de l'Odon (SARL) (annexe 5 jointe) ;
- la convention n° 2013-AGRI-161 avec la coopérative GRANVILMER (annexe 6 jointe) ;
- la convention n° 2013-AGRI-164 avec Annie GUERARD (annexe 7 jointe) ;
- l'avenant n°1 à la convention n°2011-AGRI-60 avec l'EARL Le Verger de la Reinette (annexe 8 jointe) ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5049-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-542

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
<b>Titre</b>	<i>Filière Pêche en fonctionnement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P240 Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables» de 845 000 €, votée en 2013, un montant de **120 000 €** au titre de l'opération « P240O002 -filière pêche ».

- d'attribuer, sur le chapitre 939 « Développement économique » du budget 2013 de la Région, au titre de l'opération « P240O002 -filière pêche », les subventions suivantes pour un montant total de 120 000 € :

- **10 000 €** à la CCI Centre et Sud Manche pour l'organisation de la « 11<sup>ème</sup> édition du Festival des coquillages et des crustacés » sur la base d'une dépense éligible de 90 397 € HT ;

- **110 000 €** à Normandie Fraîcheur Mer pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2013 sur la base d'une dépense éligible de 317 454 € HT.

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention n° 2013-PCM-41 avec la CCI Centre et Sud Manche pour l'organisation de la « 11<sup>ème</sup> édition du Festival des coquillages et des crustacés », jointe en **annexe 1** ;

- la convention n° 2013-PCM-42 avec Normandie Fraîcheur Mer pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2013, jointe en **annexe 2**.

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5329-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-543

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
<b>Titre</b>	<i>Filière Pêche en Investissement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP «P240 Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables» de 990 000 €, votée en 2013, un montant de **11 969,29 €** au titre de l'opération « P240O002 -filiale pêche » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 909 « Action économique » du budget 2013 de la Région, au titre de l'opération « P240O002 -filière pêche », des subventions pour un montant total de **11 969,29 €** à 3 bénéficiaires au titre des investissements à bord des navires de pêche, conformément au règlement régional adopté en commission permanente par délibération n° 08-625 du 11 juillet 2008 et à l'annexe jointe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables figurant en annexe ;

- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;

- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs et d'un avis de conformité du centre de sécurité des navires ;

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5339-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-544

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
<b>Titre</b>	<i>Filière Cultures Marines en Fonctionnement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables » de 845 000 €, votée en 2013, un montant de **70 000 €** au titre de l'opération « P240O003 - Filière cultures marines ».

- d'attribuer, sur le chapitre 939 « action économique » du budget 2013 de la Région au titre de l'opération « P240O003 - Filière cultures marines », 70 000 € au Comité Régional de la Conchyliculture Normandie-Mer du Nord, pour son programme de promotion 2013 sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 298 110,44 € TTC.
  
- d'autoriser le Président à signer :
  - la convention 2013-PCM-43 avec le Comité Régional de la Conchyliculture Normandie Mer du Nord jointe en annexe ;
  - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5343-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-545

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
<b>Titre</b>	<i>Filière Cultures Marines en Investissement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables » de 990 000 €, votée en 2013, un montant de **88 654,91 €** au titre de l'opération « P2400003 - Filière cultures marines » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 909 « Action économique » du budget 2013 de la Région, les subventions d'un montant total de **88 654,91 €** aux 10 bénéficiaires figurant en annexe 1, au titre du soutien au développement d'une pêche et d'une aquaculture durables, conformément au règlement régional adopté en commission permanente par délibération n° 09-74 du 06 février 2009 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des taux d'aide et des montants subventionnables indiqués en annexe 1 et dans ci-dessus ;
- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;
- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs ;
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata.

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention n° 2013-PCM-44 avec Monsieur Romain Verneuil de la SCEA HUITRES VERNEUIL, jointe en annexe 2 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-546

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE (P053)
<b>Titre</b>	<i>Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, M. BEAUVAIS ne prenant pas part au vote pour le dossier relatif à la MEF PAPAO,

- de désaffecter sur l'autorisation d'engagement « P053 - Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE » de 1 958 065 €, votée en 2013, un montant total de 5 000 €, au titre de l'opération « P053O004 – Partenariat » ;

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P053 - Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE » de 1 958 065 €, votée en 2013, un montant total de 25 850 €, dont :

- 20 000 € au titre de l'opération « P053O001 – Accueil Information et Orientation »,
- 5 850 € au titre de l'opération « P053O006 – VAE » ;

- de modifier la délibération n°CP 13-04-188 du 19 avril 2013 en attribuant une subvention de 3 093,71 € au lieu de 8 093,71 € à Uniformation, conformément à l'annexe 2 ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :

- au titre de l'Accueil Information Orientation :
  - 20 000 € à la MEF PAPAO,

- au titre de la VAE :
  - 5 850 € conformément à l'annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5197-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-547

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Accompagner et équiper les apprentis (P050)
<b>Titre</b>	<i>Aides aux apprentis</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P050 - Accompagner et équiper les apprentis », de 5 310 000 €, votée en 2013, un montant total de 181 234,50 € dont :

- 6 127,25 € au titre de l'opération « P050O002 – Aide aux apprentis FSA »,
- 143 098 € au titre de l'opération « P050O003 – Aide aux apprentis THR »,
- 5 200 € au titre de l'opération « P050O007 – Qualité – expérimentation – dvpt durable »,
- 950 € au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté »,
- 16 585 € au titre de l'opération « P050O004 – Education à la citoyenneté et questions de société »,
- 9 274,25 € au titre de l'opération « P050O005 – Mobilité des apprentis » ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- 6 127,25 € conformément à l'annexe 1, au titre du Fonds Social Apprentis,
- 37 360 € à l'Association Régionale BTP CFA Basse-Normandie pour le BTP CFA Manche,
- 12 537 € à l'Association Régionale BTP CFA Basse-Normandie pour le BTP CFA Orne,
- 62 880 € à la Chambre de Métiers de la Manche pour l'IFORM,
- 26 853 € à l'Association de Gestion du 3 IFA,
- 3 468 € au Groupement Interconsulaire de la Manche pour le FIM – CFA,
- 5 200 € pour le GIP FCIP de l'Académie de Caen,
- 950 € pour l'EPLEFPA Les Champs de Tracy à Vire,
- 25 859,25 € conformément à l'annexe 2, au titre de l'appel à projet régional ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-09-548**

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Améliorer les équipements pédagogiques des CFA (P052)
<b>Titre</b>	<i>Equipements pédagogiques</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013**

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation de programme « P052 - Améliorer les équipements pédagogiques des CFA », de 1 050 000 €, votée en 2013, un montant de 159 211,40 € au titre de l'opération « P052O001 – Investissement pédagogique CFA » ;

- d'attribuer sur le chapitre 901 du budget 2013 de la Région, un montant total de subventions de 159 211,40 €, réparti conformément à l'annexe n° 1 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5388-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-549

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Verser les indemnités compensatrices à la formation des apprentis (P055)
<b>Titre</b>	<i>ICFA - Label Qualité Région Apprentissage</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2013 de la Région, au titre de l'opération « P055O001 – Indemniser les employeurs d'apprentis », les subventions suivantes :

- 18 200 € au titre du Label Qualité Région Apprentissage, conformément à l'annexe 1,

- 6 800 € au titre de l'aide à la formation des Maîtres d'Apprentissage, conformément à l'annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5390-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-550

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Orienter et garantir un socle de compétences générales (P164)
<b>Titre</b>	<i>Orienter et garantir un socle de compétences générales</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter sur l'autorisation d'engagement P164 "Orienter et garantir un socle de compétences générales" de 7 471 833 € votée pour 2013 un montant de 12 750,58 € au titre de l'opération P164O001 "ElanS" ;

• d'affecter sur l'autorisation d'engagement P164 « Orienter et garantir un socle de compétences générales » de 7 471 833 € votée pour 2013 un montant total de 443 110,60 € réparti ainsi :

- 10 503 € au titre de l'opération P164O002 « Esp'OIR »,
- 174 000 € au titre de l'opération P164O004 « Programme de Formation Générale »,
- 258 607,60 € au titre de l'opération P164O001 « ElanS » ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2013 de la Région :

- 10 503 € au CIFAC, au titre des formations préparatoires – Esp'OIR,
- 174 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, au titre du programme de formation générale,
- 258 607,60 € au titre des « ElanS » conformément à l'annexe n°1 ;

• de prendre en charge au titre de la rémunération des stagiaires la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexes 2, 3 et 4, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5557-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-551

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
<b>Titre</b>	<i>Formations Qualifiantes Individualisées</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'autorisation d'engagement P162 « Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emploi » de 4 430 000 € votée pour 2013, un montant total de 622 981,25 € réparti ainsi :

- 319 978,99 € au titre de l'opération P162O002 « Qualif – Programme individuel»,
- 303 002,26 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2013 de la Région :
  - 319 978,99 € au titre de l'opération P162O002 "Qualif – Programme individuel", conformément à l'annexe n° 1,
  - 303 002,26 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » opérations collectives, conformément aux annexes n° 4 et n° 6 ;
- de modifier :
  - au titre des financements individuels, la délibération n° 12.551 de la Commission Permanente du 21 septembre 2012, conformément à l'annexe n° 3, pour cause de prolongation d'un parcours de formation,
  - au titre de Une Formation Un Emploi, la délibération n° CP 13-06-423 de la Commission Permanente du 28 juin 2013, conformément à l'annexe n° 7 ;
- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début de formation, et d'autoriser l'entrée en formation entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la commission permanente ;
- de prendre en charge au titre de la rémunération des stagiaires la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexes n° 2 et n° 8, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;
- d'approuver, au titre de la rémunération des stagiaires, les modifications de la délibération n° CP 13-06-423 de la Commission Permanente du 28 juin 2013, conformément à l'annexe n° 9 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-552

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
<b>Titre</b>	<i>Marchés publics de formation</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P162 Former pour qualifier – diplômer les demandeurs d'emploi » de 4 430 000 € votée pour 2013 un total de 98 238,18 € réparti ainsi :

- 1 799,28 € au titre de l'opération « P162O004 Qualif », conformément à l'annexe 1,
- 96 438,90 € au titre de l'opération « P162O005 Une formation, un emploi », conformément à l'annexe 1 ;

- d'approuver le montant des crédits FSE dans le cadre du programme « Compétitivité régionale et emploi » pour 2007-2013 à hauteur de 899,64 € au titre de la mesure 221 « actions de formation pour les demandeurs d'emploi jeunes et adultes », conformément à l'annexe 1 ;

- de prendre en charge la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du travail, par l'intermédiaire de l'ASP.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5730-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-09-553**

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles (P160)
<b>Titre</b>	<i>Formations des actifs</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013**

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P160 Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles » de 2 602 602 € votée pour 2013 un total de

858 862 € réparti comme suit :

- 1 500 € au titre de l'opération « P160O003 Formation des Contrats aidés et des emplois tremplins »,
- 28 955 € au titre de l'opération « P160O001 Aide au reclassement »,
- 58 407 € au titre de l'opération « P160O004 Formation des Actifs »,
- 770 000 € au titre de l'opération « P160O002 Congé individuel de formation » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2013 de la Région :

- 1 500 € au titre de l'opération « P160O003 Formation des contrats aidés et des emplois tremplins » conformément à l'annexe n° 1,

- 28 955 € au titre de l'opération « P160O001 Aide au reclassement » réparti selon l'annexe n° 2,

- 58 407 € au titre de l'opération « P160O004 Formation des Actifs » réparti comme suit :

- . 11 584 € au Comité Régional de la Propriété Forestière de Normandie (CRPFN),
- . 10 000 € à FOGEFOR Normandie,
- . 7 000 € à la Commune de Vaudeloges,
- . 15 000 € au CCAS d'Hérouville-Saint-Clair,
- . 14 823 € à Districo,

- 770 000 € au titre de l'opération « P160O002 Congé individuel de formation » ;

- d'autoriser le président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-554

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Favoriser l'aide à l'emploi dans le milieu associatif (P161)
<b>Titre</b>	<i>Favoriser l'Aide à l'emploi dans le milieu associatif</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P161 Favoriser l'aide à l'emploi dans le milieu associatif » de 595 000 € votée pour 2013, un montant de 20 000 € au titre de l'opération « P161O001 Aide à l'emploi » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2013 de la Région, au titre de l'opération « P161O001 Aide à l'emploi », un montant total de subventions de 20 000 € réparti conformément à l'annexe n° 1 ;

- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat de travail du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5725-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-555

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Développer l'économie sociale et solidaire (P302)
<b>Titre</b>	<i>Professionaliser la chaîne de valeurs de l'ESS / Susciter l'innovation sociale par les acteurs de l'ESS sur les territoires</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, François DIGARD, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P 302 – Développer l'Economie sociale et solidaire » de 1 213 000 €, votée en 2013,
- un montant de **18 582 €** au titre de l'opération P302O002 « Professionaliser la chaîne

de valeurs de l'ESS »,

- un montant de **29 000 €** au titre de l'opération P302O004 « Susciter l'innovation sociale sur les territoires » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2013 de la Région les subventions maximales suivantes :

- **6 000 €**, à l'Association de Formation et d'Information Pour le développement d'initiatives rurales –Normandie (AFIP Normandie) au titre d'un soutien à l'accompagnement à la création d'activités de l'économie sociale et solidaire ;

- de procéder au versement de cette subvention maximale selon les règles suivantes et sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans la convention de mise en application :

- un acompte de 3 000 € à la notification de la convention,

- 1 500 € sur la base des conclusions du bilan intermédiaire en novembre 2013 et sur production d'un rapport intermédiaire,

- le solde sur présentation du bilan final de l'opération (rapport d'activité et bilan financier) ;

- de procéder à un versement au prorata dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu ;

- **2 000 €** à Monsieur Joël COSTARD, chef de file du groupe porteur du projet accompagné par l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES) dans le cadre de l'appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent projets », au titre du financement des dépenses spécifiques dans le cadre des « aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire » votées le 17 décembre 2010 ;

- de procéder au paiement sur délibération selon les modalités suivantes : un versement en une seule fois, à l'issue de la réalisation de l'opération, sur la base :

- d'un récapitulatif des dépenses réalisées hors frais kilométriques, frais d'hébergement et de restauration, daté et signé par le représentant légal du groupe de porteurs ou de la structure,

- d'un récapitulatif des frais kilométriques, frais d'hébergement et de restauration, daté et signé par le représentant légal du groupe de porteurs ou de la structure ;

- de procéder à un versement au prorata dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme ;

- **1 812 €** à l'Association Normandie-Equitable au titre de l'aide au suivi post-crédation dans le cadre des « Aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire », votée le 23 juin 2011 ;

- de procéder à un versement au prorata dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu ;

- **8 770 €** à l'Association Vert Bocage au titre de l'aide au conseil dans le cadre des « Aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire », votée le 27 juin 2013 ;

- de procéder à un versement au prorata dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu ;

- à titre dérogatoire, de verser une avance à hauteur de 50% de la subvention à la notification de la convention ;

- au titre d'un soutien à l'expérimentation :

- **4 500 €** à l'Association Le Marchepied,

- **3 000 €** à l'Association de Formation et d'Information Pour le développement d'initiatives rurales – Normandie (AFIP Normandie),

- **1 500 €** à l'Association Groupement Régional Agriculture Biologique de Basse-Normandie (GRAB),

dans le cadre du projet « Culture dans les fermes » ;

- de procéder au versement de cette subvention maximale selon les règles suivantes et

- sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans la convention de mise en application :
- un acompte de 50 % du montant de la subvention à la notification de la convention,
  - le solde sur présentation d'un budget réalisé global faisant apparaître les dépenses de chacune des structures, accompagné d'un rapport d'ingénierie conjoint des trois structures, ainsi que le calendrier des actions réalisées pour cette opération ;
- de procéder à un versement au prorata dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu ;
- **20 000 €** à l'Association « Expansion 2+1 »;
- de procéder au versement de cette subvention maximale selon les règles suivantes et sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans la convention de mise en application :
- 15 000 € sur demande du bénéficiaire, sur présentation de la composition du bureau de l'association et de l'équipe salariée. Le versement de l'aide est conditionné au fait que les salariés ne fassent pas partie du bureau de l'association,
  - le solde suite à la restitution vis-à-vis des partenaires des résultats de l'expérimentation, sur présentation d'un bilan quantitatif et qualitatif présentant notamment les éléments de modélisation et les pistes envisagées pour la diffusion de l'expérimentation ;
- de procéder à un versement au prorata dans la mesure où le besoin réel en ressources serait inférieur au montant estimatif ;
- de modifier la délibération n°CP 13-05-309 du 17 mai 2013 relative à l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'Association Familles Rurales Fédération Régionale Basse-Normandie, de la façon suivante :
- de procéder au versement de cette subvention maximale selon les règles suivantes et sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans la convention de mise en application :
- à la notification de la convention, 5 000 €,
  - à l'issue de la réalisation de l'opération, solde sur la base des factures acquittées et de l'étude réalisée ;
- de procéder à un versement au prorata dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu ;
- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération :
  - pour l'Association de Formation et d'Information Pour le développement d'initiatives rurales – Normandie (AFIP Normandie), de considérer le démarrage de l'accompagnement du projet « Fait en Basse-Normandie » au 18 avril 2013 ;
  - pour Monsieur Joël COSTARD, de considérer le démarrage de l'opération au 11 juin 2013,
  - pour l'Association Normandie-Equitable de considérer le démarrage du projet de plateforme collaborative au 1<sup>er</sup> juillet 2013 ;
  - pour l'Association Vert Bocage, de considérer le démarrage de l'opération au 1<sup>er</sup> septembre 2013,
  - pour l'Association Le Marchepied, l'Association de Formation et d'Information Pour le développement d'initiatives rurales – Normandie (AFIP Normandie), et l'Association Groupement Régional Agriculture Biologique de Basse-Normandie (GRAB), de considérer le démarrage de l'opération conjointe « Culture dans les fermes » au 1<sup>er</sup> février 2013,
  - pour l'Association « Expansion 2+1 », de considérer le démarrage de l'opération au 1<sup>er</sup> juillet 2013 ;
  - d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;
  - d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces déci-

sions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5141-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-09-556**

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Accompagner les stratégies de développement économique du territoire (P301)
<b>Titre</b>	<i>Partenariats/actions</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013**

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AE " P301 – Accompagner les stratégies de développement économiques du territoires" de 2 938 955 € votée en 2013, les montants suivants :

- . 30 000 € au titre de l'opération P301O008 Partenariat/actions,
- . 53 500 € au titre de l'opération P301O009 Plan d'actions création/reprise/transmission d'entreprises,
- . 6 896,50 € au titre de l'opération P301O002 Intelligence Economique rattaché à l'AESUB « Stratégie de l'Innovation et de la Compétitivité » de 4 200 000 € votée en 2008, dossier CP5C211000 ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :

- 10 000 € à l'ETAPE à Vire au titre de son activité 2013,
- 10 000 € au EPLEFPA-CFPPA de Sées au titre de son activité 2013,
- 10 000 € à l'AFIP Normandie à La Ferté Macé au titre de son activité 2013,
- 53 500 € à l'ERREFOM Basse-Normandie au titre de l'animation du portail [www.entreprendre-basse-normandie.fr](http://www.entreprendre-basse-normandie.fr) pour le dernier trimestre 2013 et l'année 2014,
- 6 896,50 € à l'ANEA au titre de sa feuille de route Intelligence Economique 2013 ;

- de modifier les échéanciers de remboursement des l'ACML accordées à la société GB4P, l'une de 250 000 € par délibération n°10-478 du 25 juin 2010, et l'autre de 750 000 € par délibération n°10-750 du 19 novembre 2010 dans les conditions suivantes ;

Montant du prêt	Dates de CP	Echéancier modifié (1)	
250 000 €	24/09/2010	01/05/2013 01/05/2014 01/05/2015 01/05/2016	26 041,65€ 36 458,35 € 93 750,00 € 93 750,00 €
750 000 €	19/11/2010	01/05/2013 01/05/2014 01/05/2015 01/05/2016	78 125,00 € 109 375,00 € 281 250,00 € 281 250,00 €

- de réduire les titres de recette suivants :

- n° 627 du 03 avril 2013 relatif à la 1ère échéance du prêt accordé à la société GB4P d'un montant initial de 62 500 € à 26 041,65 €,

- n° 628 du 03 avril 2013 relatif à la 1ère échéance du prêt accordé à la société GB4P d'un montant initial de 187 500 € à 78 125 € ;

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5350-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-09-557**

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Accompagner les projets des entreprises (P300)
<b>Titre</b>	<i>Aides aux entreprises</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013**

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP « P300 – Accompagner les projets des entreprises » de 14 469 864 € votée en 2013, les montants suivants :

- . 452 000 € au titre de l'opération P300O007 PRCE,
- . 117 000 € au titre de l'opération P300O001 ARE,

- sur l'AE « P300 – Accompagner les projets des entreprises » de 900 000 € votée en 2013, un montant de 100 000 € au titre de l'opération P300O006 opérations export,

- sur l'AE « P301 – Accompagner les stratégies de développement des entreprises » de 2 938 955 € votée en 2013, un montant de 26 000 € au titre de l'opération P301O010 redynamisation économique des territoires ;

- d'attribuer :

\* sur le chapitre 909 du budget 2013 de la Région :

- des subventions pour un montant total de 452 000 € au titre de la PRCE, conformément à l'annexe 1,

- les avances remboursables pour un montant total de 117 000 €, au titre de l'ARE, conformément à l'annexe 2,

\* sur le chapitre 939 du budget 2013 de la Région :

- 100 000 € en subvention en faveur d'UBIFRANCE au titre de l'APPEX, le paiement de ce montant interviendra en une fois sur présentation d'un RIB,

- 750 € au Syndicat Mixte du Campus Industriel de Recherche et d'Innovation Appliquées aux Matériaux (CIRIAM) en complément au titre de la contribution 2013 ;

- de vous prononcer favorablement, au titre du fonds de garantie Basse-Normandie, sur l'octroi de la garantie sollicitée sur les prêts des entreprises répertoriées en annexes 3 et 4 ;

- de modifier l'ARE accordée à la SA CIDRERIES SOPAGLY REUNIES (CSR) par délibération n°12-768 de la Commission Permanente du 23 novembre 2012, conformément à l'annexe 2 bis, dans les conditions suivantes :

- le montant de l'ARE initialement d'un montant de 1 800 000 € est ramené à 676 500 €,

- le remboursement de ce montant interviendra en 3 annuités de 225 500 € chacune en mai 2014, mai 2015 et mai 2016 ;

- de demander à la SA CIDRERIES SOPAGLY REUNIES (CSR) le remboursement de 1 123 500 € correspondant à la partie de l'ARE annulée suite à la modification du programme d'investissements ;

- de modifier les conditions de remboursement de l'ACML accordée à la SAS PRESTO ENGINEERING EUROPE par délibération n°09-971 de la Commission Permanente du 18 décembre 2009, conformément à l'annexe 2 bis ;

- de réduire le titre de recette n°618 du 03 avril 2013 relatif à la 2ème échéance du prêt accordé à la SAS PRESTO ENGINEERING EUROPE Tourlaville d'un montant initial de 125 000 € à 31 334 € ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5366-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-558

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Soutenir la recherche publique (P280)
<b>Titre</b>	<i>Soutien aux allocations doctorales Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 Diffusion de la Culture Scientifique</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter sur l'AE « P280 – Soutenir la recherche publique » de 3 702 985 €, votée en 2013, la somme de 88 298 € au titre de l'opération « P280O026 – Soutien aux allocations doctorales » ;

- d'affecter :

- sur l'AE « P280 – Soutenir la recherche publique » de 3 702 985 €, votée en 2013, les montants suivants :

- . 3 000 € au titre de l'opération « P280O026 – Soutien aux allocations doctorales »,
- . 4 868 € au titre de l'opération « P280O024 – Diffusion de la culture scientifique »,

- sur l'AP CPER de 13 344 269 € votée en 2008 modifiée en 2012, rattachée à l'AP « P280 – Soutenir la recherche publique » de 935 111 €, votée en 2013, un montant de 2 399 472 €, au titre de l'opération « P280O007 Projet ADRIA » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

- \* sur le chapitre 939 du budget 2013 de la Région,

- 3 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour le financement des frais d'accueil liés à l'allocation doctorale de Mademoiselle Laure BOURDIER,

- 1 800 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour l'organisation du colloque intitulé « IV EDP Normandie » qui se tiendra les 24 et 25 octobre 2013 à Caen,

- 3 068 € aux établissements figurant sur le tableau en annexe 3 pour le remboursement des dépenses de déplacement des lycéens sur les manifestations de culture scientifique,

- \* sur le chapitre 909 du budget 2013 de la Région,

- 2 399 472 € à ACTALIA, pour le projet R25\_p13 ADRIA ; et de prévoir le versement d'un montant de 985 000 € dès notification de la subvention ;

- d'annuler sur le chapitre 939 « P280 – Soutenir la recherche publique », l'aide accordée, par délibération n° CP 13-06-437 de la Commission Permanente du 28 juin 2013, à l'ADEME d'un montant de 88 298 € au titre du cofinancement de deux allocations doctorales ;

- de modifier la délibération n° CP 13-06-437 de la Commission Permanente du 28 juin 2013 en remplaçant les tableaux 4 et 5 annexés à la délibération n° CP 13-06437 par les tableaux joints en annexes 1 et 2 ;

- d'effectuer le remboursement sur présentation de factures et au vu de la délibération aux Lycées figurant sur l'annexe 3 ;

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-6052-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-09-559**

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises (P281)
<b>Titre</b>	<i>Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013**

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE « P281 – Valorisation de la recherche et l'innovation dans les entreprises » de 5 367 572 €, votée en 2013, les montants suivants :

- . 74 871 € au titre de l'opération « P281O009 – Soutien aux projets individuels d'innovation »,
- . 145 000 € au titre de l'opération « P281O006 – Soutien aux clusters d'excellence »,
- . 35 486 € au titre de l'opération « P281O007 – Soutien aux projets collaboratifs »,
- . 15 000 € au titre de l'opération « P281O003 – Promotion de l'innovation »,
- . 340 000 € au titre de l'opération « P281O008 – Soutien aux projets de transfert de technologie »,
- . 58 600 € au titre de l'opération « P281O006 Soutien à l'incubation et la pré-incubation »,
- . 63 000 € au titre de l'opération « P281O003 Promotion de l'innovation »,

- sur l'AE CPER de 4 200 000 € votée en 2008 rattachée à l'AE « P301 – Accompagner les stratégies de développement économique des territoires », de 3 078 955 € votée en 2013, un montant de 15 000 € au titre de l'opération « P301O004 – Pôles et Filières »,

- sur l'AP « P281 - Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises » de 129 238 €, votée en 2013, un montant de 12 629 € au titre de l'opération « P281O009 – Soutien aux projets individuels d'innovation » ;

- d'attribuer :

\* sur le chapitre 939 du budget 2013, les subventions suivantes :

- 74 871 € aux entreprises dont le projet est présenté en annexe 1, tableau a,
- 15 000 € sur les crédits CPER, à l'association de pôle de compétitivité MOV'EO au titre du soutien au plan d'action 2013 du comité régional, tel que présenté en annexe 1, tableau b,
- 145 000 € à l'association pôle de compétitivité MOV'EO au titre de la gouvernance 2013, tel que présenté en annexe 1, tableau c,
- 35 486 € à la société YOU--i pour sa participation au projet RA2i, tel que présenté en annexe 1, tableau d,
- 15 000 € à Synergia, Agence de développement économique de Caen la mer pour la réalisation de NORMANDINNOV, tel que présenté en annexe 1, tableau e,
- 340 000 € à l'association CORRODYS pour ses activités de transfert de technologie sur la période 2013 - 2014, tel que présenté en annexe 1, tableau f ;
- 29 300 € à l'ENSICAEN pour l'accueil de Monsieur Nicolas GUY, porteur du projet incubé 'WIKIGO',
- 14 650 € à l'ENSICAEN pour l'accueil de Madame Maïlys ATEDZOUÉ, porteur du projet incubé 'AIR.DOC SOLUTIONS',
- 14 650 € à l'ENSICAEN pour l'accueil de Monsieur Matthieu LEVENTIS, porteur du projet incubé 'AIR.DOC SOLUTIONS',

\* sur le chapitre 909 du budget 2013 de la Région,

- un montant total de 12 629 € aux entreprises dont les projets sont présentés en annexe 1, tableau a ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte des dépenses liées aux projets d'innovation présentés en annexe 1, aux dates retenues dans le tableau a, b, c, d, e, f ;

- de modifier la délibération n°12-676 de la Commission Permanente 26 octobre 2012 relative à l'octroi d'une subvention de 39 260 € à la société Image  $\frac{3}{4}$  dans le cadre du projet RA2i de la façon suivante:

- annuler le solde restant à percevoir par la société Image  $\frac{3}{4}$  d'un montant de 19 630 €,
- prévoir le remboursement de l'acompte déjà perçu d'un montant de 19 630 € ;

- de prévoir d'indemniser les experts filières dans le cadre de l'élaboration de la RIS 3 sur présentation des factures, et/ou d'état récapitulatif de dépenses ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5355-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-09-560**

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs touristiques (P350)
<b>Titre</b>	<i>Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs touristiques</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013**

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP « P350 - Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs du tourisme » de 2 575 000 €, votée en 2013, un montant de 31 999,60 € au titre de l'opération « P350O011 – Développement des filières »,

- sur l'AE « P350 - Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs du tourisme » de 2 931 080 €, votée en 2013, un montant de 131 832 € répartis comme suit :

- . 18 532 € au titre de l'opération « P350O010 - Renforcement de l'ingénierie »,
- . 22 581,30 € au titre de l'opération « P350O011 - Développement des filières »,
- . 99 300 € au titre de l'opération "P350O006 – 70ème Anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie" ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

\* sur le chapitre 909 du budget 2013 de la Région,

- 31 999,60 € au titre de Tourisme et Handicap, conformément à l'annexe 2,

\* sur le chapitre 939 du budget 2013 de la Région,

- 18 532 € au titre du FACIT, conformément à l'annexe 1,

- 14 000 € à l'Office de Tourisme Cherbourg Cotentin, pour la mise en oeuvre du programme d'actions 2013 du Club croisière, sur la base d'une dépense éligible de 98 722 €,

- 99 300 € à l'Association ZANZIBAR, pour la création de 3 arbres de la Liberté dans le cadre du 70ème Anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie. Cette subvention est forfaitaire ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 1er janvier 2013 pour l'Office de Tourisme de Cherbourg Cotentin,
- 18 juin 2013 pour la Communauté de Communes de Montebourg et la Commune de Thury-Harcourt,
- 25 juin 2013 pour l'Association Internationale pour le souvenir des combats de la Poche de Chambois,
- 11 mars 2013 pour la SAS la Ferme de Malte,
- 6 juin 2013 pour la Commune de Gavray,
- 13 juin 2013 pour l'Association Chantiers en Cours,
- 26 juin 2013 pour Serge GRIPON,
- 18 février 2013 pour la SARL ELOU,
- 1er juillet 2013 pour l'Association ZANZIBAR ;

- d'autoriser le versement du solde de la subvention initialement attribuée à la MSA de Haute-Normandie pour la réhabilitation du centre de vacances "Sweet Home" à Cabourg, à la SCI Swet Home, en raison d'un changement de propriété ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers d'investissement ainsi que les modalités de remboursement :
  - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visé, selon le cas, par le Comptable, le Trésorier Payeur, le Maire ou le Président,
  - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;
- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 21 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-5143-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-561

<b>Commission</b>	Hors commission
<b>Programme</b>	Service des Assemblées (SDA)
<b>Titre</b>	<i>Procès-verbal de la Commission Permanente du 28 juin 2013</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE, à l'unanimité des voix,

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le  
et de la réception en Préfecture le .  
Identifiant :

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-09-562

<b>Commission</b>	Hors commission
<b>Programme</b>	Service des Assemblées (SDA)
<b>Titre</b>	<i>Désignations auprès d'organismes extérieurs</i>

-----

Réunion du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désigner en qualité de personnalités qualifiées, pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la MIRIADE :

\* M. RISBEC, représentant des syndicats, en remplacement de M. LEPAON

\* M. LELARGE, Directeur Régional d'OSEO, en remplacement de M. DERIEN

- de désigner Mme Sylvie DELAUNAY, Conseillère régionale, en qualité de membre titulaire pour siéger au Conseil d'Administration du Lycée Jean-François Millet de Cherbourg Octeville, en remplacement de M. Stéphane TRAVERT ;
- de modifier la représentation du Conseil Régional au sein du Syndicat Mixte Régional des Ports Normands Associés PNA afin de désigner Mme Sylvie DELAUNAY, en qualité de membre titulaire et M. Jean-Pierre GODEFROY en qualité de membre suppléant ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 octobre 2013  
et de la réception en Préfecture le 8 octobre 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130927-6338-DE-1-1